

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Conseil métropolitain
des 9 et 10 décembre 2021

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

Sommaire

Partie 1 : Le contexte du budget 2022	3
<i>A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national</i>	3
<i>B/ Le projet de Loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités</i>	9
<i>C/ De forts impacts de la crise sanitaire sur les équilibres financiers</i>	11
Partie 2 : Les orientations de politiques publiques métropolitaines	12
<i>A/ Le projet métropolitain</i>	12
<i>B/ La programmation pluriannuelle d'investissement du mandat</i>	13
Partie 3 : La stratégie financière proposée pour 2022-2026	16
<i>A/ Les grands axes de la stratégie financière</i>	16
<i>B/ La refonte du pacte financier métropolitain de solidarité en 2022</i>	17
Partie 4 : Les trajectoires budgétaires tous budgets	19
<i>A/ La rétrospective financière</i>	19
<i>B/ Les perspectives de recettes de fonctionnement pour 2022</i>	22
<i>C/ La maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie</i>	25
<i>D/ Le financement des investissements de 2022</i>	30
<i>E/ Un endettement maîtrisé et programmé</i>	32
Partie 5 : Le budget principal en détail	35
Partie 6 : Les budgets annexes	36

Partie 1 : Le contexte du budget 2022

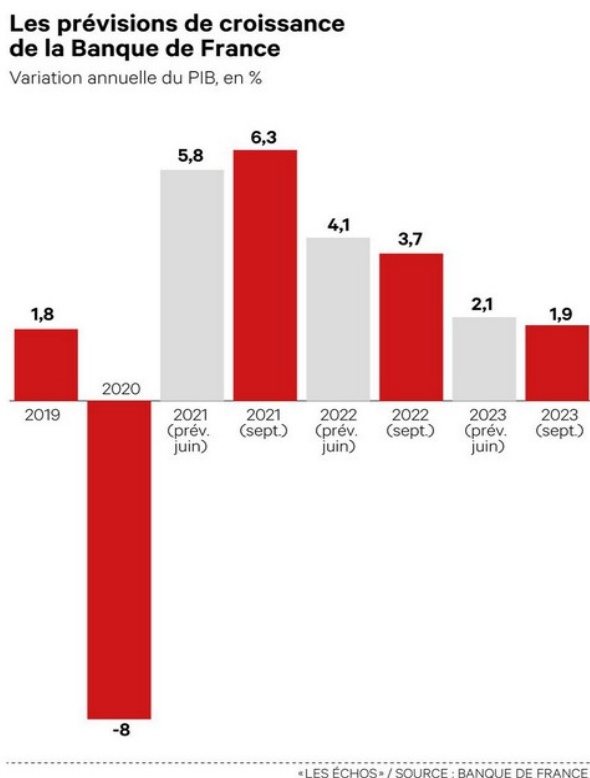
A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

Un rebond de l'économie française en 2021 et 2022 après la crise sanitaire

1. Une reprise économique en 2021

Freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 3 % au 3^{ème} trimestre 2021, après 1,3% au 2^{ème} trimestre 2021 et après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants et le prix des matières premières associé. La résurgence épidémique au coeur de l'été a aussi un peu pesé sur certaines activités de services.

Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 0,9% en septembre à celle du 4^{ème} trimestre 2019, mais le niveau d'avant crise devrait être retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3% selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 3,7 % en 2022 et 1,9 % en 2023.



Source : « Les Échos » – 13.09.2021

Depuis la levée des restrictions en mai-juin, l'activité a redémarré fortement. Les achats se sont accrus dans tous les secteurs : l'habillement, l'équipement de la maison, etc. La consommation des ménages a augmenté de 10 % suite au déconfinement, l'envie de consommer est permise car les revenus des Français ont été préservés. Grâce aux mesures de soutien (chômage partiel, aides ciblées, etc.), leur pouvoir d'achat a enregistré une légère hausse, de 0,4 point en 2020. L'Insee prévoit qu'il augmenterait de 1,8 % sur

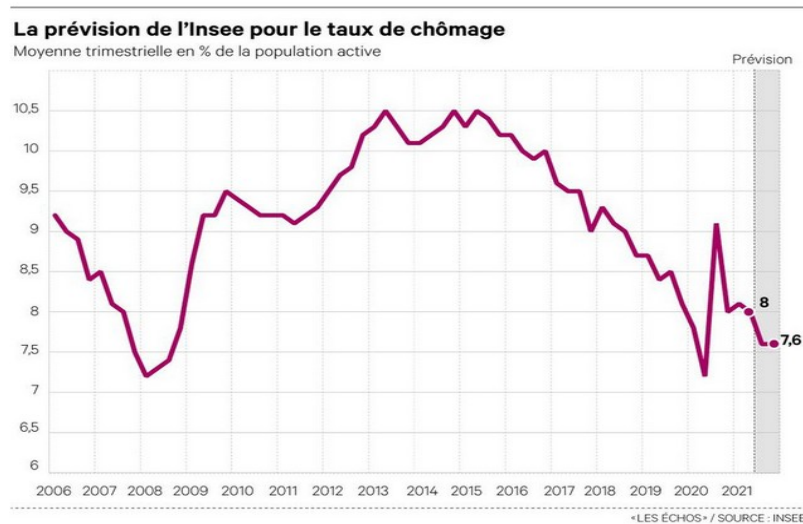
l'ensemble de l'année 2021. De ce fait, après avoir grimpé à des niveaux record pendant les confinements, leur taux d'épargne devrait redescendre, autour de 15 % du revenu disponible brut. La consommation resterait soutenue et devrait dépasser de 1 % son niveau d'avant crise à la fin de l'année, tout comme l'investissement des entreprises.

Depuis le début de la pandémie, l'industrie a fait preuve d'une belle résistance. Toutefois, l'économie à la fin de 2021 ne sera pas la même qu'à fin 2019. Certains secteurs devraient rester durablement pénalisés par la baisse de la demande : l'aéronautique, le transport aérien, l'hébergement par exemple. Tandis que d'autres, tels que l'agriculture ou la construction, ne devraient garder à terme que peu de séquelles de cette crise.

Mais au-delà, cette crise sanitaire, couplée avec l'urgence écologique, vient progressivement accélérer le changement de modèle économique, avec l'importance du développement des énergies renouvelables, de l'innovation dans le secteur de la santé, des changements de modes de production et de consommation et plus largement du développement de l'économie sociale et solidaire, etc. Ces évolutions devront nécessairement trouver leur traduction en indicateurs économiques plus pertinents.

2. Le chômage semble refluer

L'emploi dépassait au deuxième trimestre 2021 son niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage similaire à son niveau d'avant crise sanitaire (8% au 2^{ème} trimestre 2021), voire attendu encore en baisse d'ici la fin de l'année (à environ 7,6 % selon les dernières prévisions de l'Insee), le ramenant alors à son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008. Au 2^e trimestre, l'emploi salarié a augmenté de 1,1% en France (hors Mayotte). L'Insee anticipe ainsi un rebond massif des créations d'emplois en 2021 : après +149 000 au 1^{er} trimestre, +289 000 au 2^e, puis plus modérément en fin d'année : +96 000 au 3^e et +20 000 au 4^e trimestre. Avec 554 000 emplois salariés supplémentaires sur l'année, le marché du travail retrouverait alors son niveau d'avant-crise fin 2021, selon l'Insee, après plus de 300 000 destructions nettes en 2020. Le taux de chômage poursuivrait sa décroissance engagée depuis le début de l'année et se situerait ainsi en décembre à un niveau légèrement inférieur à fin 2019, après pourtant une récession historique.

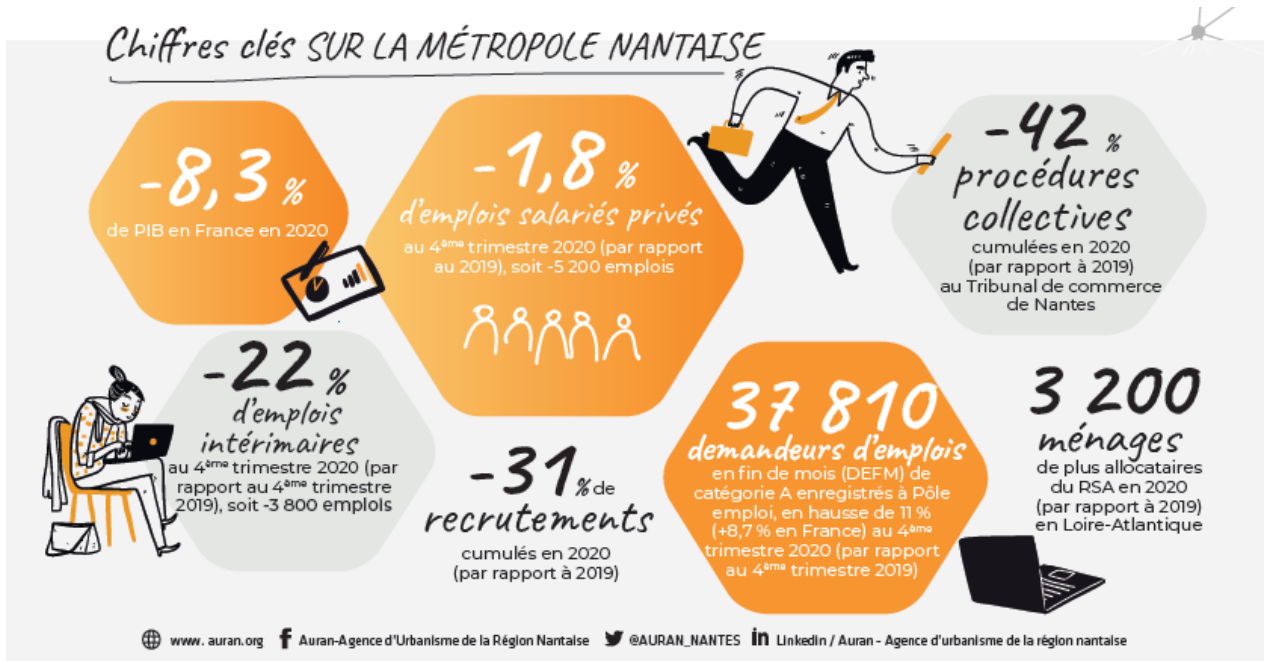


Source : « Les Échos » – 7.10.2021

Le bassin d'emploi de Nantes a aussi été très impacté par la crise sanitaire en 2020, mais il se redresse en 2021. La tendance nationale a été partagée localement, mais était contrastée selon les territoires. Au 4^{ème} trimestre 2020, la Loire-Atlantique accusait un repli de -1,7% et la zone d'emploi de Nantes de -1,4%, soit 5 500 emplois de moins que fin 2019.

Dans le département, les bassins de Saint-Nazaire (-4,5%) et d'Ancenis (-4%), fortement industrialisés, ont été les plus impactés, ainsi que Grandlieu (-5,7%) et Clisson (-2,7%) qui ont connu également de fortes pertes d'effectifs. Dans les autres territoires, l'emploi a progressé faiblement.

Fin 2020 :

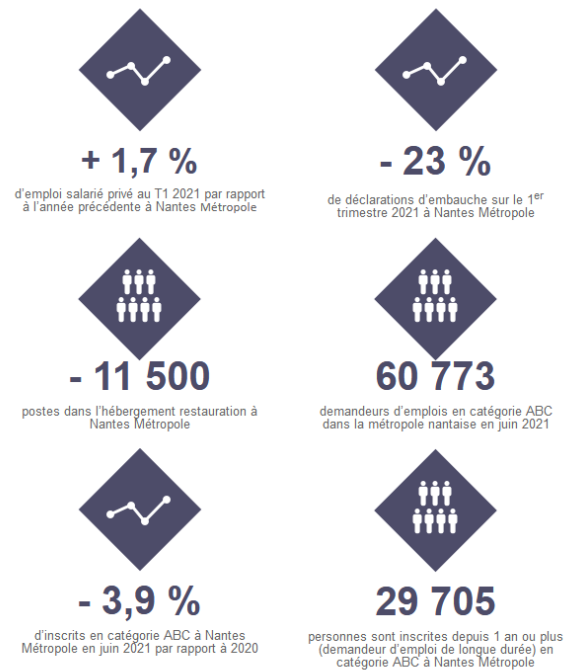


Source : AURAN - Juin 2021

Une reprise timide de l'emploi en 2021

Dans la zone d'emploi de Nantes, le taux de chômage s'élevait à 6,5% au 4^{ème} trimestre 2020, toujours nettement inférieur à la moyenne nationale (8%), mais davantage de personnes non comptabilisées ont aussi basculé dans le halo autour du chômage (personnes inactives n'étant pas au chômage au sens du BIT mais étant dans une situation qui s'en approche, comme par exemple des personnes en formation).

En juin 2021, le nombre d'inscrits en catégories A B C s'élevait à 60 773 personnes sur Nantes Métropole, en baisse de 3,9 % par rapport à juin 2020.



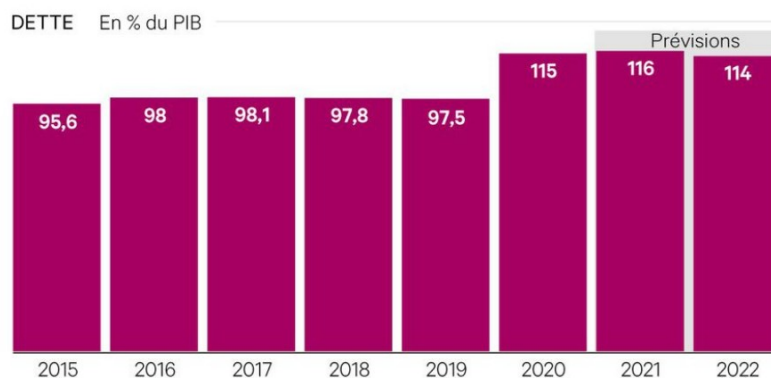
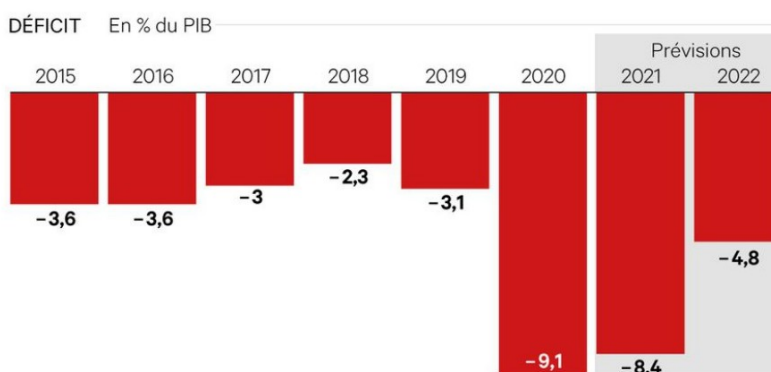
Source : AURAN - Septembre 2021

3. Le déficit public et la dette publique se creusent encore

Conséquences des mesures de soutien à l'économie, puis de relance de l'activité mises en place par le Gouvernement pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, et malgré le net rebond des recettes fiscales observé sur 2021, le déficit public atteindrait encore environ 8,4% du PIB cette année. Aussi, la dette publique restera d'un niveau très élevé fin 2021, estimée à près de 116% du PIB.

Le déficit public est ensuite attendu à 4,8 % en 2022, ce qui permettrait à la dette de refluer légèrement tout en restant tout de même à 114 % du PIB.

Les nouvelles prévisions du cadrage macroéconomique du projet de loi de finances 2022



« LES ÉCHOS » / SOURCES : INSEE, BERCY

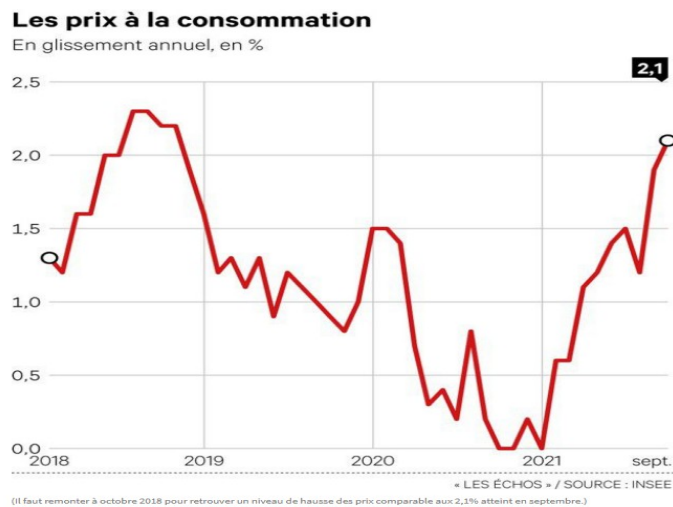
Source : « Les Échos » – 10.09.2021

4. L'inflation s'accélère depuis plusieurs mois

En France, l'inflation s'accélère depuis le printemps 2021 avec la reprise de l'activité. La hausse des prix à la consommation s'établissait en juin à 1,5% sur un an. En septembre, elle a atteint 2,1 % sur un an (données définitives de l'INSEE) et serait de 2,6 % en octobre (données provisoires de l'INSEE). A ce niveau, elle dépasserait pour le 2^e mois la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.

En effet, la flambée des cours de l'énergie (+14 % sur un an) et les pénuries de matières premières dans certains secteurs (industrie) continuent de faire grimper les prix. Ceux des services restent cependant modérés (+1,5%) et ceux des produits alimentaires (+1%) ralentiraient.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais) restait cependant limitée, à 1,3% fin septembre.



Source : « Les Échos » – 1.10.2021

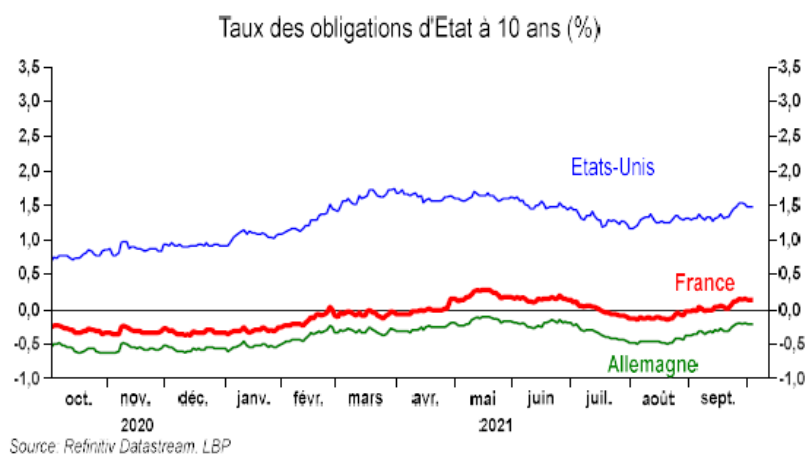
La Banque de France estime que l'inflation pourrait poursuivre sa progression jusqu'en fin d'année, avec un pic possible autour de 2,75 % fin 2021, mais selon elle, cette hausse devrait être temporaire et les prix se stabiliseraient ensuite en 2022, pour revenir à près de 1,4 % à horizon 2023.

Les grandes banques centrales tentent toujours de rassurer les marchés sur les perspectives d'inflation, considérant la hausse comme transitoire, selon de nombreux économistes.

5. Des taux d'intérêts encore bas

La Banque Centrale Européenne indique que « son objectif est bien de conserver des conditions de financement favorables ». Elle a décidé en septembre de réduire légèrement ses achats de dettes menés dans le cadre de son programme d'urgence pandémie (PEPP) lancé au début de la crise sanitaire (avec une enveloppe de 1 850 milliards de dollars), destinée à garantir des taux d'intérêt bas pour soutenir la relance de l'activité avec la sortie de la pandémie de Covid-19. Les taux directeurs à court terme de la BCE, au plus bas depuis septembre 2019, vont encore rester « à leurs niveaux actuels ou plus bas ».

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les grandes banques centrales pourrait cependant un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter. La présidente de la BCE, a cependant redit le 8 octobre que l'institution ne devait pas précipiter le resserrement de sa politique monétaire, car cela pourrait menacer la reprise dans le bloc monétaire européen.



Ces niveaux des taux, qui restent bas, sont propices à la réalisation d'emprunts dans d'encore bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

6. Les montants territorialisés du plan FRANCE RELANCE

En septembre 2020, le Gouvernement a présenté « France Relance », son plan pour l'économie doté de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards pour la transition énergétique, 34 pour la compétitivité des entreprises et 36 pour la cohésion sociale et territoriale.

En mai 2021, le Gouvernement a précisé, dans cette enveloppe, le soutien aux collectivités locales pour 10,5 milliards d'euros.

Ces montants sont répartis comme suit :

- 4,2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes (clause de sauvegarde du bloc communal, avances aux départements en matière de DMTO ou soutien aux autorités organisatrices de la mobilité par exemple) ;
- 3,7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...);
- 2,5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien, dont :
 - 950 millions de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine),
 - 950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes, intercommunalités et départements,
 - 600 millions pour la dotation régionale d'investissement (DRI) au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et les mobilités.

B/ Le projet de Loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités territoriales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédents (PLF 2020 : suppression de la TH ou PLF 2021 : avec la réforme des impôts de production). Mais il procède à quelques changements pour les finances locales, comme une réforme des indicateurs financiers.

Le projet de loi de finances pour 2022, présenté en conseil des ministres le 22 septembre 2021, prévoit une augmentation de la dépense publique de l'ordre de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes, la période étant peu propice aux réformes structurantes pour les collectivités.

Stabilité des dotations

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait au profit des communes bénéficiant de la péréquation verticale, avec des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) en augmentation chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros. Ce choix entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement (écrêtement sur dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI).

Réforme des indicateurs financiers

Le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Il s'est inspiré des propositions du comité des finances locales (CFL) en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel financier : comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques... Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation. Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les communes, un système de lissage (fraction de correction) de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

Soutien à l'investissement local

Pour soutenir l'investissement local, dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions au titre de la DSIL et 100 millions pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre, dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Il double aussi la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros), pour les communes éligibles (qui doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national et avoir moins de 10 000 habitants).

D'autres mesures en suspens

Ce projet de budget autorise le gouvernement à **réformer par voie d'ordonnance le régime de la responsabilité des gestionnaires publics**. Un nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics est prévu pour le 1^{er} janvier 2023, mais ne remettra pas en cause le principe cardinal de séparation fonctionnelle entre les ordonnateurs et les comptables.

La relance de la construction de logements sociaux devrait entraîner des amendements gouvernementaux. Il devrait être proposé la compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) lors de la construction de HLM, sur une période de 10 ans, car depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes sont désincitées à se lancer dans ce type de projets, faute de retombées fiscales.

Pas de réforme de l'IFER

Lors de la présentation du PLF 2022, le gouvernement a enterré la possible réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur les antennes relais de téléphonie mobile, qui était annoncée. Mais la prudence reste de mise, car certains députés pourraient proposer des amendements en ce sens en débat parlementaire. La réforme de l'IFER n'a pas été inscrite dans le projet de loi de finances initiale car « c'est un sujet complexe qui mérite du temps et qui n'a pas de caractère d'urgence », pour le ministre chargé des Comptes publics.

Report du retour des « contrats »

Le ministre des finances a aussi fermé la porte au retour des « contrats de Cahors » avant les élections présidentielles, même s'il a soutenu la création d'une règle pluriannuelle des finances publiques à valeur constitutionnelle pour une bonne maîtrise des finances publiques. Le gouvernement avait suspendu la dernière année d'exécution des contrats financiers encadrant pour la période 2018-2020 les dépenses de fonctionnement de 321 grandes collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) dans le cadre de la crise sanitaire. Le débat sur une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales n'aura donc pas lieu avant la présidentielle. Mais le sujet risque de revenir dès l'an prochain avec la nécessité de redresser les finances publiques.

La dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoyait, en effet, l'application de la contractualisation que pour trois ans. Il faudrait donc l'inscrire dans une nouvelle loi de programmation pluriannuelle pour qu'elle s'applique à nouveau. Ce ne sera pas le cas avant l'élection présidentielle, mais le ministre aux Comptes publics ajoutait « sa conviction que la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales était un bon outil ». L'Etat pourrait donc réfléchir à une nouvelle génération de contrats.

Dans certaines collectivités, on imagine être mis à contribution pour participer au redressement des finances publiques, en 2023, par une contractualisation renforcée, voire une baisse des dotations. La France devra en effet assainir ses finances publiques, déjà très dégradées en 2019, et «il n'y aura pas de cadeau pour les collectivités locales» (cf. M. Klopfer - Les Echos du 23/09/2021).

C/ De forts impacts de la crise sanitaire attendus sur les équilibres financiers de notre collectivité à nouveau en 2021 et 2022

La crise sanitaire a, à nouveau, fortement impacté les équilibres financiers de la métropole de Nantes en 2021, avec, comme en 2020, des impacts qui ont été de deux ordres :

- **des impacts mécaniques** : une baisse d'un certain nombre de recettes, qu'elles soient tarifaires (lorsque les services n'ont pas pu être rendus) ou fiscales (principalement la fiscalité économique et notamment le versement mobilité), et également une hausse de certaines dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation, et une baisse d'autres dépenses, certains projets étant repoussés et/ou annulés.

- **des impacts volontaristes** : notre collectivité a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et ses habitants à faire face à la crise. Ces mesures ont pour conséquences des recettes en moins (souvent liés à des gratuités), ou des dépenses en plus (pour acheter des masques ou soutenir la relance économique par exemple).

L'ensemble de ces impacts a entraîné un tassement de nos épargnes de - 40,3 M€ pour la métropole (tous budgets confondus) en 2020, et aura encore des conséquences sur 2021, avec des dépenses évaluées à ce jour à plus de 4 M€. Par ailleurs des subventions d'équilibre seront de nouveau nécessaires en 2021 pour les budgets annexes transport en commun et stationnement, toujours impactés en 2021 par la crise sanitaire. Certains impacts pourraient aussi durer dans le temps.

En effet, la crise économique qui a découlé de la crise sanitaire a des impacts importants sur nos ressources, notamment par des pertes de recettes de fiscalité économique en 2021 et 2022, et potentiellement les années suivantes. De même, le renforcement des dépenses de soutien aux populations les plus fragiles ainsi qu'au tissu économique pourrait devenir structurel sur les années à venir.

Les évolutions liées à la crise sanitaire vont aussi peser sur nos équilibres financiers futurs. Les nouvelles consignes de sécurité, les fréquentations nouvelles des services publics (tarifs, stationnement...), mais également l'évolution nécessaire de nos politiques publiques face à la crise sanitaire ont un coût qui a des conséquences sur l'équilibre de nos budgets.

Parallèlement, la crise sanitaire a relancé le débat sur les impôts de production et a déjà abouti à la suppression de la part régionale de la CVAE en 2021. Le plan de relance de l'État, donnant la priorité aux entreprises pour limiter les impacts sur le chômage, se traduit aussi par une perte de dynamisme sur une partie de l'assiette fiscale de la collectivité dès 2021. Cette situation fait peser des incertitudes sur l'évolution des paniers fiscaux de la métropole, alors que la fiscalité économique était déjà fortement impactée par la crise économique.

L'ensemble de ces éléments vient nourrir les prospectives financières, permettant d'établir la stratégie financière de la métropole, ainsi que la détermination des enveloppes pluriannuelles finançables en investissement, objets du présent débat d'orientations budgétaires.

Partie 2 : Les orientations de politiques publiques métropolitaines

Les enjeux climatiques et sociaux nous conduisent à modifier en profondeur et durablement nos comportements, notre rapport au vivant avec pour conséquence une mutation des approches pour fabriquer une Métropole responsable et solidaire en tentant compte des aspirations nouvelles et d'un modèle économique réinventé.

Le modèle de notre Métropole doit intégrer pleinement et encore plus fortement l'impératif écologique et social. Ce sont toutes nos politiques publiques qui doivent opérer une accélération majeure pour passer le cap de la transition énergétique à la transformation écologique et prôner un développement économique encore plus responsable.

Notre Métropole doit incarner un modèle résilient qui protège, anticipe et atténue les crises actuelles et à venir. Face aux nombreuses inégalités mises en exergue par la crise sanitaire et l'accentuation de la précarité, il est prioritaire d'inventer de nouvelles solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. Nantes Métropole doit aussi être un territoire de solutions pour répondre aux enjeux sociaux et économiques notamment par le soutien de l'emploi, l'innovation économique et sociale et aussi l'accompagnement des plus fragiles.

Les politiques publiques métropolitaines doivent répondre à ces enjeux. Le programme d'investissement pluriannuel du mandat et le budget 2022 financeront ces grandes priorités au bénéfice des citoyen.nes et territoires des 24 communes, au plus proche des besoins quotidiens des habitant.es et en accompagnement des grandes transitions.

A/ Le projet métropolitain

Le projet métropolitain 2020-2026 s'appuie sur 4 grandes orientations :

- Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité,
- Transformer notre modèle et incarner une métropole écologique,
- Affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens et agir pour la sécurité des habitants.es,
- Conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des citoyens.

Ce projet métropolitain s'incarne via 2 piliers, qui irriguent toute l'action métropolitaine :

- **l'égalité pour inclure toutes et tous**

Promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes du territoire métropolitain où personne n'est laissé sur le bord de la route, soutenir les plus fragiles, lutter contre la pauvreté et le sans abris, relancer la production du logement social et la rénovation thermique du parc social,

Poursuivre le travail engagé avec les acteurs pour répondre aux besoins des quartiers populaires suite à la crise sanitaire, œuvrer pour l'égalité femme-homme, accompagner les aînés dans la suite du grand débat longévité,...

- **la transition écologique pour répondre au défi climatique**

Construire une métropole adaptée au changement climatique, préserver les espaces naturels et agricoles, reconquérir la biodiversité tout en soutenant la production de logements pour tous et en luttant contre l'étalement urbain, développer les modes de déplacements doux, développer l'utilisation des transports en commun, préserver l'environnement et la biodiversité, agir pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables, agir pour la santé environnementale, promouvoir le développement d'une alimentation saine et durable,...

Ces objectifs sont poursuivis et réalisés en repensant les modes de faire de notre action publique, notamment en s'appuyant sur **le renforcement** :

- **Des proximités pour être encore plus proche des communes et des habitant-es, à l'écoute des besoins**

Agir pour la quotidienneté et le développement d'une offre de services publics, simplifiés, de qualité et adaptés aux besoins des habitants (réhabilitation des déchetteries et écopoints, police métropolitaine des transports en commun...), soutenir les territoires et les communes (PPI territorialisée pour les 24 communes), développer les interventions de proximité, renforcer l'accessibilité, élaborer une doctrine sur les espaces publics de proximité à l'échelle des 24 communes de la métropole...

- **Du dialogue et de la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire**

Soutenir la participation active de tous et toutes et promouvoir la citoyenneté métropolitaine, renforcer l'association des citoyens à l'élaboration des décisions qui les concernent, débattre des grandes mutations du territoire avec les citoyens, encourager les citoyens dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général, amplifier le dialogue citoyen dans la fabrique de la ville à l'échelle des 24 communes, renforcer les modalités d'information et de concertation pour les projets de proximité et de quotidienneté...

- **L'alliance des territoires pour agir en interdépendance, coopération et réciprocité avec des territoires au-delà de la métropole**

Conduire des politiques publiques à l'échelle du bassin de vie, élaborer un plan d'actions à 5 ans « alliance des territoires » autour des thématiques de l'alimentation, l'énergie, l'eau, les mobilités, la fabrique de la ville écologique et solidaire, l'économie et emploi responsable...

- **De l'innovation et de l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique**

Favoriser une démarche de reprise économique durable, soutenir la recherche et les acteurs économiques dans la crise que nous traversons, ou encore innover dans nos postures professionnelles et réinventer l'action publique au plus proche des attentes et besoins des citoyens.

B/ Une programmation pluriannuelle d'investissement et des orientations budgétaires qui traduisent concrètement ces grandes priorités pour le mandat

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 reflète les grandes priorités politiques et les engagements du mandat. Elle soutient les transitions, se veut au plus proche des besoins quotidiens des citoyens, et doit bénéficier à tous les territoires des 24 communes.

Un volume d'investissement sans précédent

La Programmation Pluriannuelle des Investissements est caractérisée par une forte croissance des investissements sur l'ensemble des budgets de la métropole :

budget principal : +33 %, budget transports : +160 %, budget stationnement : +86 %, budget déchets : +345 %, budgets eau et assainissement : +103 %

et notamment dans le champ des politiques de la proximité (espaces publics, assainissement, fonds de concours...), des mobilités, de l'aménagement urbain du territoire, de la nature (biodiversité, masses d'eau...), de la politique de la ville, de l'habitat, des déchets...

La stratégie financière proposée vise à financer sur les années à venir une PPI sans précédent, avec un volume arrêté de 3,25 Mds € tous budgets confondus (+60 % par rapport aux réalisations du mandat précédent). Cette programmation se traduirait ainsi par des crédits de paiement à décaisser avec une cible autour de 2,5 Mds € environ, pour tenir compte des taux de réalisation (à 80% environ selon les budgets).

Une priorité donnée aux mobilités, à la transformation urbaine, aux transitions et à la résilience

Le volume projeté des investissements à réaliser tout au long du mandat comprendra des efforts considérables particulièrement dans les domaines suivants :

- Les mobilités

Un niveau d'investissement sans précédent (1 Md € au total sur 3 budgets, +130 %) pour accompagner une politique métropolitaine volontariste pour le développement des modes doux (schémas piétons, itinéraires cyclables...), accélérer le transfert modal, développer un réseau de transports collectifs structurants plus maillé et desservant mieux l'ensemble du territoire (gratuité les week-end et la baisse du prix des abonnements, développement du réseau et des services), favoriser l'intermodalité et un fort développement des P+R.

- La gestion du cycle de l'eau (475 M€ sur 3 budgets, +109%),

Un investissement triplé pour la préservation des milieux aquatiques et la restauration des masses d'eau, un investissement doublé pour l'amélioration et l'entretien durable des réseaux d'eau potable, la modernisation de nos équipements, le renouvellement, la réhabilitation et extension de notre réseau d'assainissement.

- La nature et biodiversité

Un investissement significatif pour le développement de la métropole nature, la préservation et la reconquête de la biodiversité avec les projets d'étoile verte, la démarche Eviter-Réduire-Compenser, le plan arbres...

- Les déchets (136 M€)

Un investissement sans précédent pour renforcer le tri (5 nouvelles déchetteries et 2 ecopoints), la collecte des déchets et le réemploi au service des objectifs de réduction et de valorisation des déchets, et préparer l'avenir en matière de capacité de traitement avec notamment un plan déchetteries et une plateforme de traitement des déchets verts et biodéchets.

- Les énergies et le climat

Le financement de projets pour soutenir la transition énergétique dans le cadre du Schéma directeur de l'énergie, dans l'ensemble des politiques publiques et de toutes les nouvelles opérations (PLH, mobilités, travaux, bâtiments...) .

- La proximité avec les 24 communes dans la conception d'espaces publics (406 M€, +30 %)

Une capacité d'investissement soutenue dans les 24 communes (PPI territorialisée), un effort renforcé pour l'accessibilité et les travaux de proximité, un programme de valorisation de la Loire, un investissement important pour la requalification des berges et quais.

En matière de réglementation et gestion de l'espace public, des efforts renforcés pour la prévention des risques et assurer encore plus de protection aux habitants de la métropole.

- La stratégie foncière (90 M€, +36 %)

Pour assurer un développement sobre, maîtrisé et cohérent du territoire métropolitain, il est nécessaire d'anticiper et de reconstituer des réserves foncières, pour maîtriser le foncier et les coûts d'acquisition, dans un contexte de raréfaction du foncier et de besoin de préserver les ressources naturelles et agricoles.

- La fabrique de la ville écologique et solidaire (235 M€, +61 %) ; un soutien accru aux communes

Pour assurer un aménagement urbain durable du territoire, qui porte les transitions, poursuivre les investissements sur les Zones d'Aménagement Concertées en phase de réalisation, ainsi que les pénétrantes urbaines. En plus de la PPI territorialisée pour les 24 communes, les fonds de concours pour les projets intercommunaux seront renforcés pour permettre l'émergence de nouveaux équipements de proximité pour les métropolitains.

- La politique de l'habitat (241 M€, +110%)

La mise en œuvre de nos engagements pour l'habitat pour tous, pour la rénovation énergétique des logements, pour le soutien des plus fragiles, notamment avec la mise en place du fonds métropolitain 1% pour la lutte contre le sans abris.

- La politique de la ville (99 M€, +280 %)

Des investissements seront poursuivis dans les quartiers populaires et dans les opérations ANRU. Les quartiers Bellevue, Nantes Nord et Bottière seront en phase opérationnelle et Château à Rezé et Plaisance à Orvault en démarrage.

- L'enseignement supérieur et la recherche et l'innovation (93 M€),

Une programmation pour soutenir l'ESR et l'innovation avec des investissements forts sur les filières stratégiques notamment via le développement de fonds d'investissement, du quartier hospitalo universitaire avec un institut de recherche en santé et la « station S ». Mais aussi avec le développement du Citylab et le soutien de l'université et le développement de Campus Nantes.

- Le développement économique et l'emploi (88 M€),

Des investissements pour accompagner les transitions en cours pour un développement économique vertueux et responsable notamment avec l'accompagnement à la création, l'émergence, la consolidation et l'accompagnement des transitions des entreprises, la création et la densification de sites d'activités, le développement de l'offre aux entreprises, la capitalisation de la foncière immobilière Novapole...

- La culture (82 M€) et les sports (47 M€)

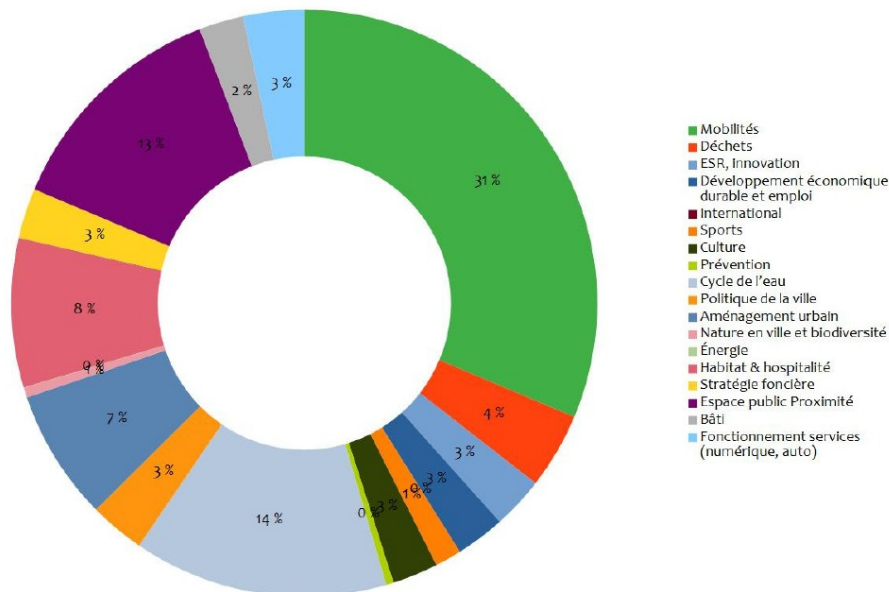
Le maintien d'un investissement constant pour les équipements culturels (Cité de l'imaginaire et transfert du Musée Jules Verne, Château des Ducs de Bretagne, Archives métropolitaines et communales...) et sportifs métropolitains (centre aquatique métropolitain...). La poursuite des investissements pour le développement des coopérations culturelles intercommunales, le soutien des équipements sportifs intercommunaux, ainsi que les sports de haut niveau...

- L'entretien durable de notre patrimoine bâti (81 M€),

Un investissement comme levier de la transition énergétique et de la réduction de l'empreinte écologique de notre collectivité, à travers la maintenance/rénovation de nos bâtiments et la mise en œuvre du décret tertiaire, les moyens de fonctionnement de nos services (109 M€, +98%) dont le renouvellement du parc de véhicules, dont le numérique (+113%).

L'objectif est de respecter le décret tertiaire sur Nantes Métropole en 2030 sur la très grande partie du patrimoine métropolitain.

Répartition par politique publique



Estimation

Partie 3 : La stratégie financière proposée pour 2022 - 2026

A/ Les grands axes de la stratégie financière

La stratégie financière doit permettre le développement durable et solidaire du territoire métropolitain et financer le projet du mandat.

Malgré les effets de la crise sanitaire, la situation financière de Nantes Métropole est saine. Ses niveaux d'épargne fin 2020 restent élevés, même s'ils sont en diminution par rapport à 2019. La stratégie conduite sur le précédent mandat a ainsi permis de réaliser le programme d'investissements à hauteur de 1 985 M€, tous budgets confondus, conformément à l'objectif initial de 2 000 M€, tout en conservant quelques marges de manœuvre pour l'avenir.

La stratégie financière doit cependant s'adapter pour préserver les équilibres financiers sur la durée du mandat et permettre :

- d'assurer un haut niveau de service dans un contexte post-crise sanitaire et d'accompagner la résilience et la croissance du territoire,
- de financer le pacte financier renouvelé avec, notamment, une majoration des versements aux communes et de nouveaux fonds de concours au bénéfice des 24 communes,
- de programmer un volume d'investissements de 3 250 M€, tous budgets confondus, en progression de plus de 60 % par rapport au précédent mandat, qui se traduirait ainsi par des crédits de paiement à décaisser de l'ordre de 2 500 M€ environ, pour tenir compte des taux de réalisation (à 80% en moyenne selon les différents budgets).

Pour cela, Nantes Métropole doit activer tous les leviers à sa disposition et notamment un desserrement des contraintes financières :

- en utilisant progressivement l'épargne dégagée en fonctionnement, tout en garantissant un seuil plancher d'épargne nette à 50 M€,
- en se ré-endettant, avec un objectif de capacité de désendettement de 10 ans tous budgets confondus en fin de mandat, contre 7 ans au précédent mandat, couplé à un allongement de la durée de la dette dans un contexte de taux bas (*emprunts majoritairement sur 20-25 ans, contre 15-20 ans actuellement*).

Nantes Métropole doit également soutenir ses niveaux d'épargne grâce à la maîtrise des dépenses par la performance et à l'augmentation des recettes :

- dans une recherche d'efficience du service public, des chantiers d'optimisation seront mis en place pour limiter la croissance des dépenses et freiner l'effet de ciseau avec les recettes,
- afin de soutenir le niveau des recettes, des actualisations tarifaires, au niveau de l'inflation notamment, des services facturés aux usagers (transport en commun, stationnement, ...) devront être intégrées et les recettes prévus dans les contrats (recette de publicité...) devront être ajustées.

Nantes Métropole s'engage à ne pas modifier ses taux de fiscalité économique et de taxe foncière bâti sur le mandat.

Par ailleurs, le budget annexe Déchets présente un déficit structurel de fonctionnement à partir de 2022 : les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes, sous l'effet conjugué de l'ouverture des déchetteries nouvelles ou réhabilitées et de l'impact de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidée par l'Etat.

En effet, la loi de finances 2019 a instauré une trajectoire pour la TGAP qui impacte fortement les dépenses du budget "élimination des déchets". Cette taxe passera progressivement de 3 € la tonne en 2020 à 15 € en 2025 pour l'incinération et de 18 € la tonne en 2020 à 65 € en 2025 pour les déchets enfouis. L'impact sur le mandat 2021 / 2026, en cumulé par rapport à 2020, est évalué à environ +11 M€ (hors tout venant des

déchèteries) dont le risque TGAP est, pour l'instant, supporté par le délégataire. Le vote d'une TVA à taux réduit à 5,5% sur la valorisation matière, applicable depuis le 1^{er} janvier 2021, permet d'atténuer que partiellement cette augmentation d'environ 3 M€.

En outre, pour financer un programme d'investissements 2021-2026 qui doit quadrupler par rapport au précédent mandat, il est nécessaire de générer une épargne suffisante. C'est pourquoi, il sera proposé d'augmenter modérément le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'ordre de 6 % en 2022. Il est rappelé que ce taux avait été fortement baissé au début du précédent mandat.

Cette taxe est due par le propriétaire d'un bien bâti, hors établissement industriel, et il est en droit de la récupérer auprès de son locataire, le cas échéant. Il est rappelé que 80 % des occupants de logements à titre principal ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020 et que cette dernière sera totalement supprimée pour les 20 % de ménages restant en 2023.

De même, afin de couvrir la montée en puissance des dépenses liées à la prévention des inondations et à la protection et la gestion des milieux aquatiques, il est également proposé d'instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2023, pour un produit attendu de l'ordre de 4 M€. Elle doit être décidée avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante. Ce produit doit être affecté à ces dépenses spécifiques.

Le produit attendu, quant à lui, doit être voté chaque année avant le 15 avril et ne doit pas être supérieur aux dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement de la compétence GEMAPI.

C'est une taxe additionnelle aux impôts locaux, qui se matérialise par une colonne spécifique sur les avis d'imposition aux taxes foncières bâties et non bâties, à la cotisation foncière des entreprises et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce produit représenterait en moyenne 6 € par ménage et permettrait de développer un plan d'actions au bénéfice de cet enjeu crucial pour l'environnement et l'avenir.

Enfin, afin de financer la programmation conséquente d'investissements en faveur des transports et mobilités, il est proposé d'affecter une quote-part de recettes du versement mobilité (VM) plus importante au bénéfice du budget annexe Transports Collectifs (affectation actuelle à 80 % depuis la création du budget annexe en 2019).

B/ La refonte du pacte financier métropolitain de solidarité en 2022 au service des communes

La dotation de solidarité communautaire (DSC) sera réformée et majorée.

Dans un contexte de ressources financières des collectivités toujours plus contraint, Nantes Métropole et les communes membres entendent **renforcer dans ce pacte financier les principes de solidarité et de péréquation, tout en préservant les équilibres financiers** de chacune des collectivités.

Cette nouvelle révision du pacte financier continue ainsi d'**accompagner la dynamique des territoires, tout en renforçant son effort de solidarité en direction des communes dont les populations sont les moins favorisées et des petites communes.**

Un abondement de la DSC, majorée de +1,3 M€ à partir de 2022

Dès 2022, l'enveloppe de DSC sera abondée de 1,3 M€. et sera ainsi décomposée :

- la DSC Critères de l'année 2022 sera abondée de 1 M€. Cet abondement étant indépendant de l'abondement annuel de DSC,

- la DSC Petites Communes sera abondée de 200 000 €. Cet abondement profitera aux communes ayant une population représentant moins de 2 % de la population totale de l'agglomération.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de solidarité renforcée envers les communes les plus petites. L'abondement se répartira entre ces communes selon les critères retenus pour la DSC Critères. 5 communes supplémentaires (Indre, Saint-Aignan de Grand Lieu, Sautron, Les Sorinières, Thouaré) deviendront ainsi éligibles à la DSC Petites Communes (soit 13 communes contre 8 actuellement).

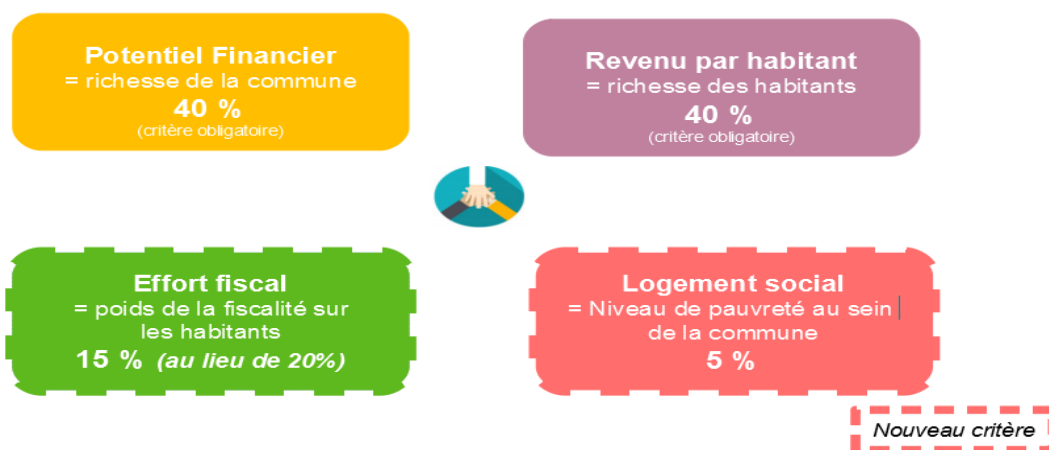
- la mise en place d'un mécanisme de neutralisation avec l'instauration d'une DSC « Socle » : 100 K€.

Cette DSC Socle, dont les montants seront figés, sera composée de l'ancienne DSC Compensation auquel s'ajouterait le mécanisme de neutralisation de l'harmonisation de la DSC Critères, avec une garantie de DSC Socle positive qui profitera à 3 petites communes : Brains, Mauves-sur-Loire et Saint-Léger-les-Vignes.

Un nouveau critère de répartition pour asseoir une partie de la redistribution de la DSC sur le niveau de pauvreté au sein des communes

Pour plus de solidarité entre les communes, il est proposé de mieux prendre en compte le niveau de pauvreté des habitants des communes, à travers l'instauration d'un critère « nombre de logements sociaux », pondéré à hauteur de 5 %. Ce critère a été retenu du fait de la très forte corrélation entre les logements sociaux et le taux de pauvreté.

Parallèlement, le critère facultatif d'effort fiscal serait réduit de 5 %, passant à 15 %.



Enfin, ce nouveau pacte prévoit la pérennisation de l'abondement de l'enveloppe de DSC à travers une DSC Critères indexée sur 100 % de la croissance des ressources de la métropole représentatives du produit fiscal et des dotations de l'État (produit fiscal métropolitain élargi aux dotations).

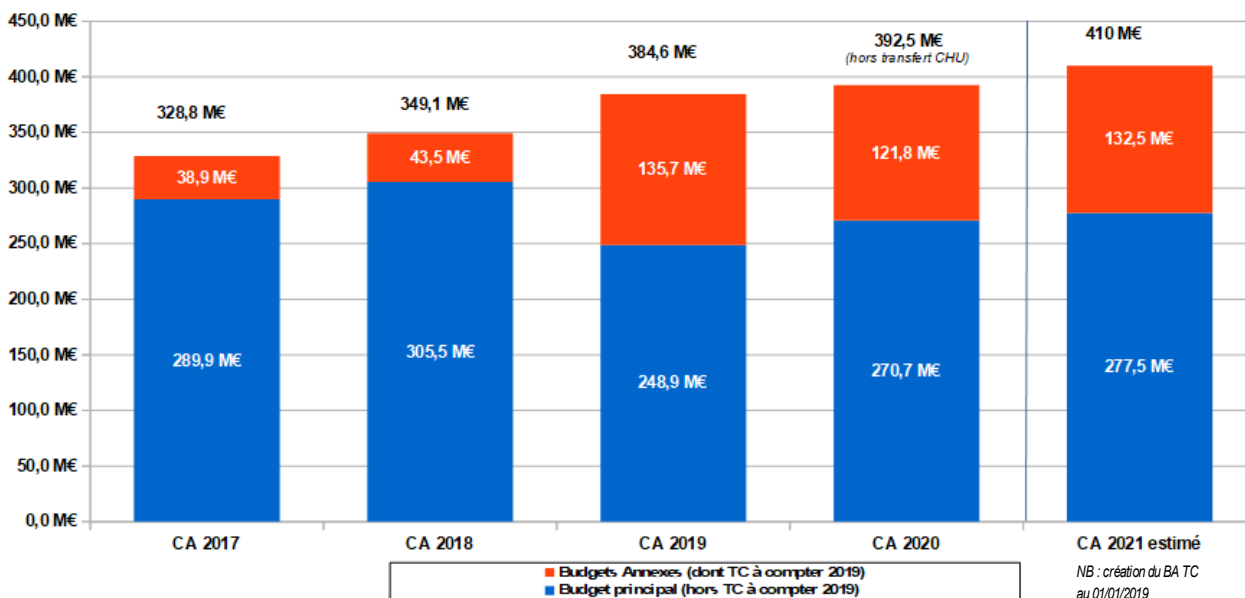
Par ailleurs, afin de concilier les attentes des communes et une solidarité renforcée sur le territoire, ce pacte révisé s'appuie également sur plusieurs nouveaux dispositifs :

- la création d'un « fonds piscines » permettant de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des piscines des communes, favorisant l'apprentissage de la natation et l'égal accès de tous à ce service,
- la création d'un « fonds de solidarité 1 % mise à l'abri » permettant de financer des actions d'hébergement d'urgence,
- l'élargissement du « fonds tourisme de proximité »,
- le doublement du « fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux »,
- la révision des conventions de gestion pour certaines prestations croisées entre la métropole et les 24 communes bénéficiant aux communes pour 4 M€.

Conformément à l'objectif de stratégie financière, les dépenses d'investissement ont été portées à 435,6 M€ en 2020 (392,5 M€ hors transfert du CHU) tous budgets confondus, soit 661 €/habitant, après 384,6 M€ en 2019. Ce niveau d'investissement, inédit depuis la création de la collectivité, a été financé à 63 % par des ressources propres (recettes d'investissement de 124,8 M€ et épargne nette de 151,1 M€) et a nécessité un endettement supplémentaire de 84,5 M€.

Les investissements en 2021 pourraient s'élever à près de 410 M€ tous budgets confondus (+ 17,5 M€ par rapport à 2020).

L'investissement réalisé – Tous budgets

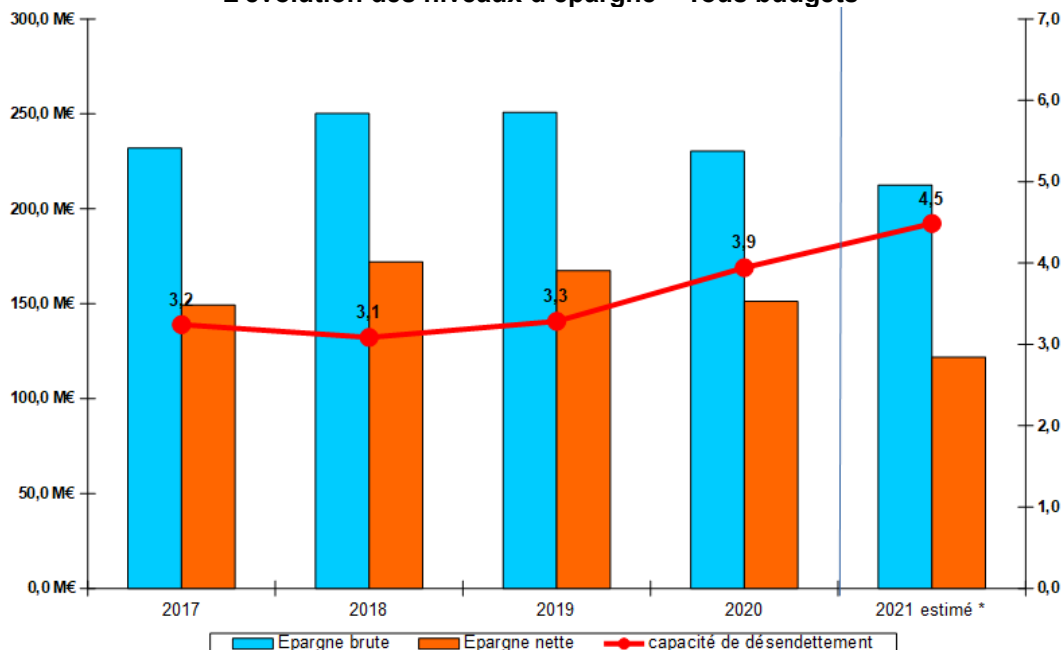


Concernant l'exercice 2021, les projections de dépenses tous budgets (à 790 M€ environ frais financiers inclus, hors flux croisés entre budgets) sont en progression de 50 M€, liée notamment aux dépenses nécessitées par la crise sanitaire et la subvention d'équilibre aux budgets transports et stationnement, dont les recettes ont fortement chuté.

Une légère dynamique des recettes de fonctionnement est à nouveau attendue (1000 M€ environ, soit + 30 M€ par rapport à 2020, se rapprochant alors de leur niveau de 2019). Ainsi, l'épargne brute devrait encore se tasser, à près de 210 M€ en 2021 (- 20 M€ environ par rapport à 2020).

Le ratio de capacité de désendettement (tous budgets) se situerait à un niveau encore assez faible, à 4,5 ans fin 2021 (contre 3,9 ans en 2020), témoignant d'une situation financière qui reste solide, mais nettement impactée par la crise subie.

L'évolution des niveaux d'épargne – Tous budgets



Le budget 2022 sera le budget de la mise en œuvre des politiques publiques après l'année de transition et de la convention citoyenne, il incarnera l'impulsion du nouveau mandat.

Il sera marqué par la mise en œuvre de la stratégie financière, mais aussi par les conséquences de la crise du Covid sur les finances, dans un contexte de ressources contraint.

Il verra se poursuivre le fort niveau d'investissement prévu, avec des crédits de paiement envisagés qui devraient atteindre environ 500 M€ sur les différents budgets, en nouvelle progression par rapport au BP 2021.

Ainsi, il reste nécessaire de poursuivre les efforts d'optimisation en 2022 pour éviter la dégradation trop forte de nos ratios d'épargne. Une nouvelle démarche performance sera lancée pour appuyer ces efforts. Il s'agit toujours de dégager des mesures indispensables et pérennes pour garantir la solvabilité de la métropole, maintenir le niveau du service rendu à la population et garantir le plan de financement du projet du mandat.

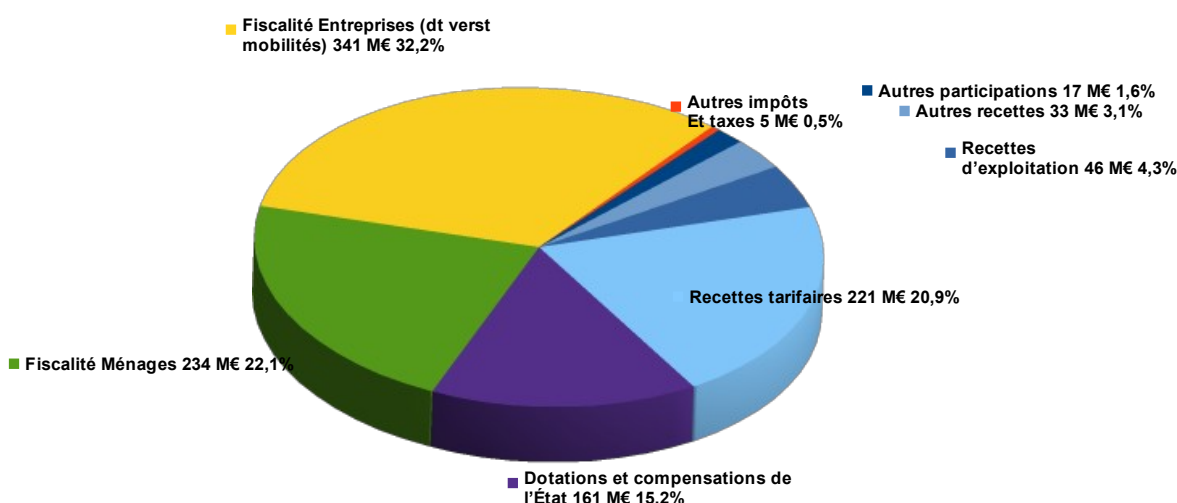
L'évolution des dépenses de fonctionnement en volume (tous budgets confondus) est ainsi proposée à +1,5 % pour les dépenses de gestion, retraitée d'éléments exceptionnels, et à +2 % pour les dépenses de personnel ; elle pourra contenir les projets supplémentaires prévus dans ce début de mandat.

B/ Les perspectives de recettes pour 2022 et les années suivantes

Il faut rappeler que la réforme de la fiscalité locale, qui a vu la suppression de la taxe d'habitation s'appliquer à notre budget 2021 avec la mise en place d'un mécanisme de compensation, débouche sur une baisse du dynamisme de nos ressources de fiscalité ménages, à la métropole également, en plus de diminuer le lien entre nos finances et le dynamisme de notre territoire.

La croissance des bases fiscales devrait permettre aux recettes de fonctionnement d'être stabilisées, même si 2022 reste une année d'incertitudes sur nos recettes de fonctionnement. Celles-ci devraient dépasser 1 000 M€ environ au projet de BP 2022, tous budgets confondus. Elles atteignaient 1003,5 M€ au BP 2021 (tous budgets).

La répartition des recettes de fonctionnement – Tous budgets *



* Estimation

1. Les dotations et compensations de l'État

En 2022, la Métropole pourrait connaître une légère baisse de sa dotation d'intercommunalité. La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la Loi de Finances 2019 avait bénéficié jusque-là à Nantes Métropole. Cette enveloppe, scindée entre une dotation de base (coefficient d'intégration fiscale (CIF) * population) pour 30 % et une dotation de péréquation (Cif* population* la somme de l'écart relatif au potentiel fiscal moyen et au revenu moyen), profitait aux métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,40, qui ont perçu une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

La dotation d'intercommunalité, dont la répartition est basée sur les critères de répartition tels que l'écart relatif au potentiel fiscal moyen par habitant et l'écart au revenu moyen par habitant (répartition adoptée en LF 2019), sera impactée par la refonte des indicateurs financiers prévue au PLF 2022. A ce jour, sous réserve de l'effet de cette refonte des indicateurs financiers, cette dotation est estimée à 16,4 M€, en légère hausse par rapport à 2021, du fait d'un dynamisme de la population prévisionnel.

Comme chaque année, la dotation de compensation de Nantes Métropole pourrait être à nouveau écartée pour financer la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale et ainsi diminuer de 1,5 M€ par rapport à 2021.

Globalement, la DGF pourrait s'élever à près de 91,5 M€ en 2022 et être en baisse de 1,3 M€.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 avait élargi le périmètre des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des EPCI. Nantes Métropole pourrait connaître en 2022 une stabilisation de sa DCRTP (16,3 M€ perçus en 2021).

Enfin, concernant la péréquation horizontale au niveau national, le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) doit être stabilisé à son niveau 2021, soit 1 milliard d'euros. Le montant du prélèvement de FPIC au niveau métropolitain devrait donc être stabilisé au montant de 2021, soit 1,9 M€.

Au total, les dotations et compensations de l'État pourraient atteindre environ 161 M€ (-3 % soit -4,5 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2021).

2. La fiscalité

Les taux de taxes foncières (TFB et TFNB) et de fiscalité entreprises (CFE) resteront inchangés en 2022.

✓ La fiscalité entreprises

La crise sanitaire fait toujours peser de lourdes incertitudes sur la fiscalité économique que doit percevoir la métropole en 2022. En effet, la contraction de l'économie et de l'emploi a un impact décalé d'un an sur la CFE et la CVAE qui sont assises respectivement sur les locaux des entreprises au 1^{er} janvier et sur le chiffre d'affaires de l'année N-1. Des projections nationales de CVAE laissent espérer une baisse moins importante que ce qui pouvait être craint (autour de -3%).

Par ailleurs, l'article 29 de la LF 2021 a réformé la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifié le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Les valeurs locatives des établissements industriels sont ainsi divisées par 2. Depuis 2021, il est institué une compensation versée par l'État destinée à compenser les collectivités territoriales de la perte de recettes de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises liée aux impositions des établissements industriels.

Au total, on peut projeter nos recettes de fiscalité économique pour 2022 en diminution de -4,4 % par rapport aux sommes encaissées en 2021.

✓ Le versement mobilité

Le versement mobilité (ancien versement transport), assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés, sera encore impacté en 2022 par la crise sanitaire et l'impact économique en résultant. Il était déjà une recette très fortement touchée en 2020 et en 2021, obligeant à verser une subvention d'équilibre de 30 millions au budget annexe transport en 2020 et probablement de près de 10 M€ en 2021.

En l'état actuel de nos estimations, le produit de versement mobilité pourrait, compte-tenu de la crise sanitaire et des prévisions de croissance économique pour 2022, atteindre près de 176 M€ en 2022.

Une fraction du versement transport (80% de 2019 à 2021) est affectée au budget annexe Transports en commun depuis sa création. Celle-ci sera augmentée dès 2022.

Parallèlement, les recettes d'exploitation issues du contrat de délégation de service public en matière de Transports en commun sont enregistrées au sein de ce budget annexe.

✓ La fiscalité ménages

La réforme de la fiscalité locale initiée par la loi de finances 2020 se poursuit en 2022. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, dont continuent à s'acquitter partiellement environ 20 % des foyers fiscaux, est devenu un impôt d'État jusqu'à sa suppression totale en 2023. Les 80 % des foyers fiscaux qui bénéficiaient du dégrèvement en seront désormais exonérés.

Pour compenser la perte de produit de TH, Nantes Métropole perçoit une fraction du produit net de la TVA nationale de N-1. Pour chaque collectivité est calculée une fraction de TVA qui est le rapport entre la perte

de produit de TH à compenser et le montant net de TVA encaissé par l'État. A ce jour, pour Nantes Métropole, cette fraction compensatoire de TVA sur les résidences principales est estimée à plus de 101 M€ pour le BP 2022.

Ainsi, en 2022, le produit fiscal de la métropole devrait être en augmentation si on tient compte d'un coefficient de revalorisation des valeurs locatives (IPCH) qui devrait être à minima de 1,5 % et un effet dynamisme physique des bases estimé sur les locaux d'habitation à 1,5 %.

Par ailleurs, avant une éventuelle revalorisation de son taux, le produit de la TEOM est estimé à 67,2 M€ environ, soit plus 1,2 M€ par rapport au BP 2021, et est affectée au budget annexe des Déchets.

3. Les autres recettes de fonctionnement

Ce poste regroupe notamment :

✓ **Les recettes tarifaires** (21 % des recettes de fonctionnement)

Celles-ci pourraient atteindre près de 220 M€ en 2021 (tous budgets), notamment plus de 60 M€ au titre des transports collectifs, et 140 M€ environ au titre de l'eau et assainissement, avec une actualisation liée à l'inflation.

✓ **Les recettes d'exploitation** (4 % des recettes de fonctionnement)

Celles-ci correspondent en majeure partie aux redevances de nos délégataires de services publics. Elles pourraient s'élever à plus de 46 M€ en évolution modérée.

✓ **Les autres participations de nos partenaires** (1,6 % des recettes de fonctionnement)

Cela concerne essentiellement celles du Conseil Départemental 44 au titre des compétences départementales transférées depuis 2017 (8,5 M€), en légère progression (+0,1 M€).

✓ **Les autres impôts et taxes** (0,5 % des recettes de fonctionnement)

Il s'agit notamment des droits de place, d'utilisation du domaine public et de stationnement, des impôts sur les jeux, et de la taxe de séjour, dont le taux pourrait évoluer pour la catégorie spécifique des meublés de tourisme,

✓ **Les autres recettes diverses** (3 % des recettes de fonctionnement)

Elles comprennent notamment les recettes de mutualisation (hors masse salariale présentée en solde net), et les autres recettes variées.

Ainsi globalement, nos recettes de fonctionnement sont anticipées en légère hausse d'environ +1,3% tous budgets confondus par rapport au BP 2021.

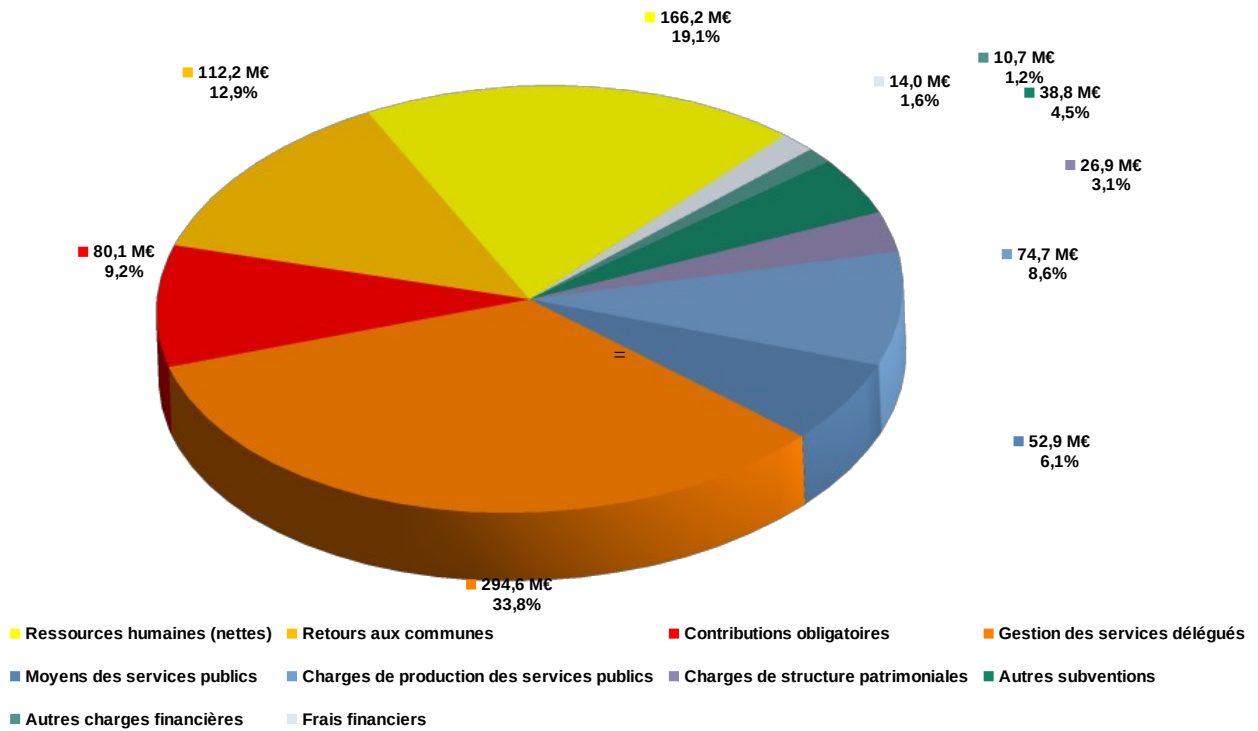
Les incertitudes sur l'évolution future de nos recettes, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, économique et sociale, et l'impact de la réforme de la fiscalité locale, conduisent à la vigilance en gestion afin de pérenniser la situation financière de la collectivité.

CI La maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie en 2022

La dynamique des dépenses de fonctionnement prévue en 2022, et envisagées à environ 815 M€ (frais financiers inclus, tous budgets, retraitées des flux croisés), est liée au développement du territoire, à la gestion de la crise sanitaire et économique, ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures phares du mandat. Ces charges atteignaient 808,2 M€ au BP 2021 (tous budgets hors flux croisés entre budgets). L'évolution est donc maîtrisée.

Les efforts d'économies déjà effectués les années passées permettent d'envisager l'avenir sereinement, mais il faut poursuivre l'optimisation en 2022 pour respecter les niveaux d'épargne prévus, maintenir le niveau du service public rendu à la population et garantir durablement le plan de financement du projet politique du mandat en investissement.

La structure des dépenses de fonctionnement – Tous budgets *



* Estimation

La poursuite des efforts de gestion

Nantes Métropole a mis en œuvre une démarche d'amélioration de la performance pour chaque politique publique depuis ces dernières années. Ce volontarisme a ainsi permis de faire face à l'impact de la crise sanitaire sur nos équilibres financiers.

- **L'effort sur l'ensemble des dépenses de gestion : qui devront rester en évolution maîtrisée autour de 1,5 % du BP 2021 au BP 2022.**

Ces dépenses de gestion (hors masse salariale, frais financiers et reversements aux communes) tous budgets confondus devraient avoisiner 520 M€ en 2022 (hors dépenses exceptionnelles et flux croisés entre budgets).

Elles intègrent l'ensemble des charges de nos contrats de DSP et marchés de prestations, les contributions obligatoires à nos organismes partenaires, nos dépenses d'entretien et nos moyens généraux.

- **L'évolution de la masse salariale** (représentant près de 20 % des dépenses de fonctionnement tous budgets) :

Nantes Métropole doit répondre au double enjeu d'accompagner le développement du territoire et de poursuivre ses efforts continus de maîtrise de la masse salariale pour garantir à long terme les équilibres financiers de la collectivité (évolution de + 2 % environ, nette des mutualisations avec les communes).

Plus précisément pour 2022 :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribuera à une augmentation de la masse salariale estimée à +0,7 %.
- L'évolution nationale prévue pour les grilles de catégorie C liée à l'augmentation de la valeur du SMIC au 1^{er} octobre 2021 et le glissement de toutes les grilles de catégorie C présenté par le gouvernement dans la conférence sur les perspectives salariales le 6 juillet 2021 est estimé à 0,4 % de la masse salariale.
- La collectivité entend aussi financer une augmentation du régime indemnitaire courant 2022, dont la part 2022 est en cours de définition.
- Les besoins de la population et du projet politique ont entraîné des créations de postes qui pourraient faire évoluer la masse salariale de près de 2 %, provenant tant de l'effet année pleine des postes créés et pourvus en 2021 que d'une évolution modérée de l'effectif permanent en 2022.
- La mutualisation à venir des services courriers de la Ville et de la Métropole devrait se traduire par une dépense complémentaire qui sera totalement compensée par des recettes de mutualisation.

Au 31 décembre 2021, les données d'exécution budgétaire permettent d'anticiper une dépense brute de masse salariale de 161,5 M€ au budget principal et de près de 204,9 M€ tous budgets cumulés. Les mutualisations de services entre la Métropole et les communes membres entraînent une recette pour Nantes Métropole d'environ 44 M€, qui vient atténuer le montant de charges de personnel, en somme nette. La charge nette de masse salariale s'élève ainsi à près de 161 M€ pour la métropole.

Ces dépenses comprennent notamment :

- le traitement brut : 100 M€
- le supplément familial de traitement : 1,4 M€
- l'indemnité de résidence : 0,9 M€
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 0,7 M€
- le régime indemnitaire : 29,4 M€
- les astreintes et heures supplémentaires : 1,4 M€
- les avantages en nature : 40 K€
- les cotisations patronales : 71,1 M€

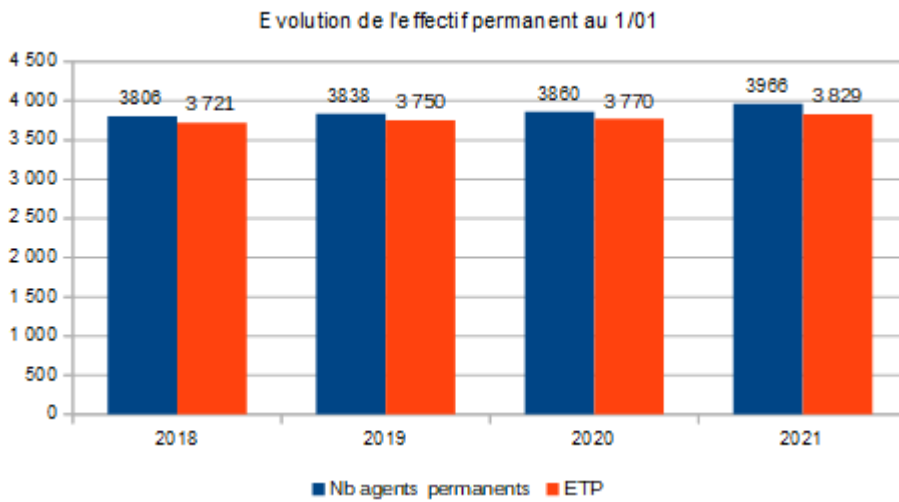
Ces rémunérations brutes totales intègrent : 117,6 M€ pour les fonctionnaires permanents, 13,9 M€ pour les contractuels sur emplois permanents, 2,3 M€ pour les contractuels sur emplois non permanents.

➤ **La structure des dépenses de personnel** : *L'ensemble des données est issu du bilan social.*

L'effectif sur emplois permanents englobe l'ensemble des agents recrutés à titre permanent : agents titulaires, stagiaires, détachés et contractuels.

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif de Nantes Métropole est de 3 966 agents rémunérés sur emplois permanents (3 860 en 2020), soit 3 829 Équivalents Temps Plein (contre 3 770 ETP en 2020), en progression de 1,56%.

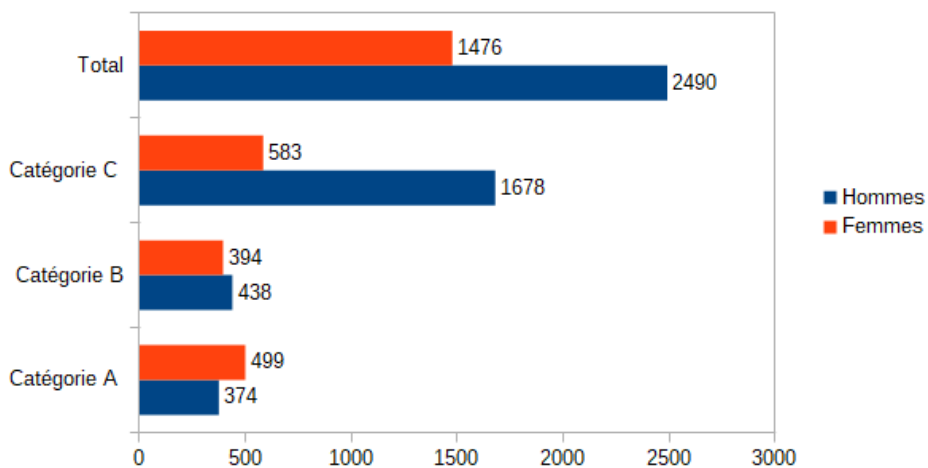
S'y ajoutent 251 agents rémunérés sur emplois non permanents (237 ETP), dont 55,4 % sont des hommes et 44,6 % sont des femmes. 220 sont des contractuels en renfort ou surcroît d'activité, les autres sont des collaborateurs de cabinet, des apprentis et des bénéficiaires de contrat CIFRE.

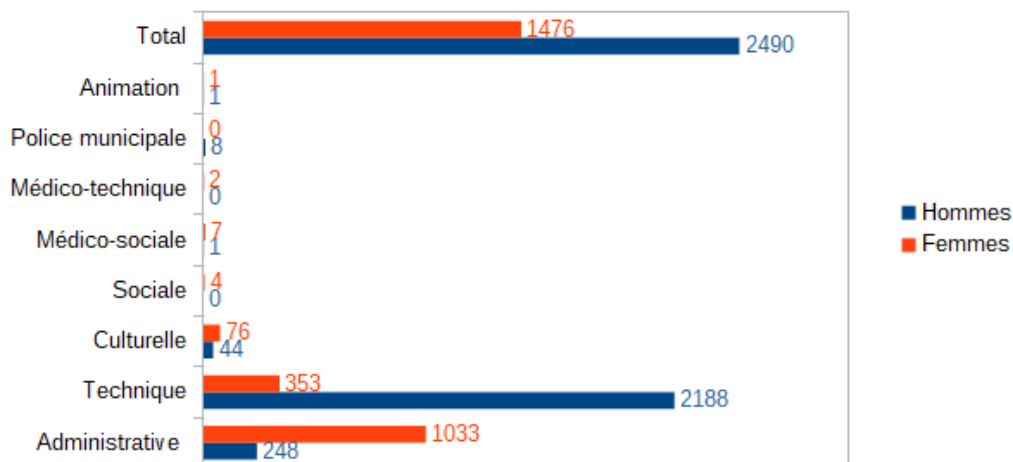


89,6 % des effectifs sur emplois permanents sont des fonctionnaires et 10,4 % sont des contractuels.

39,9 % des contractuels sont des remplacements d'agents absents. 15,1 % des contractuels bénéficient d'un CDI.

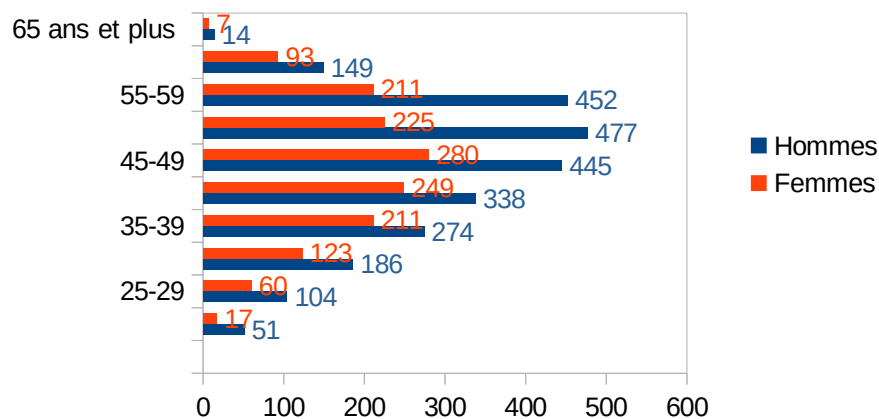
Répartition des agents par catégories et par filières :





L'âge moyen des agents sur emplois permanents est de 46,7 ans (47,6 pour les fonctionnaires et 38,4 pour les contractuels). L'âge moyen des agents sur emplois non permanents est de 34,8 ans.

Répartition des effectifs sur emplois permanents par sexe et par tranche d'âge



Une féminisation constante est constatée, avec 37 % de l'effectif fin 2020. Cependant, du fait des compétences de la Métropole et des métiers exercés, les agents appartiennent principalement à la filière technique (près de 65%), encore majoritairement représentée par des hommes (près de 86%).

En application de la loi NOTRe, la mise en œuvre du schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et ses 24 communes, approuvé en décembre 2015, a été renforcée en 2018 avec la création de services communs avec les communes. Portés par Nantes Métropole, ces nouveaux services communs reposent sur 32 postes mutualisés avec les communes, dont 17 au centre de supervision urbain (CSU).

Fin 2021, le périmètre des services communs avec la ville de Nantes est de 1785 postes. Ainsi, **l'effectif permanent de Nantes Métropole est mutualisé à 42 %.**

En dehors des évolutions organisationnelles liées aux nouvelles mutualisations, la structure a procédé à l'ajustement des moyens des directions afin de mettre en œuvre les évolutions réglementaires, les projets de l'établissement et répondre aux ambitions des différentes politiques métropolitaines.

Nantes Métropole a mis en place un régime indemnitaire basé sur le grade et sur la fonction. Le traitement de base (les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente néanmoins les 3/4 des rémunérations. La métropole a également mis en œuvre le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les catégories A.

La rémunération brute moyenne est calculée sur la base des ETP :

Rémunération brute moyenne par an Effectifs sur emplois permanents			
	Hommes	Femmes	Global
Catégorie A	52 127,72	49 016,05	50 365,26
Catégorie B	34 272,29	33 476,08	33 907,73
Catégorie C	28 861,55	26 962,45	28 389,03
Global	33 276,48	36 223,01	34 342,96

Concernant la durée du temps de travail, la durée effective du travail des agents de Nantes Métropole est basée sur une durée annuelle de travail effectif portée à 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ **Les dotations aux communes** (représentant environ 12,9 % des dépenses de fonctionnement tous budgets)

Les reversements de fiscalité aux communes membres atteindraient plus de 112 M€ environ en 2022. Ils se composent de la dotation de solidarité communautaire (35,5 M€ environ avec le nouvel abondement de 1,3 M€ lié au nouveau pacte financier) et de l'attribution de compensation (75,5 M€ environ), en évolution de + 4 % par rapport au BP 2021.

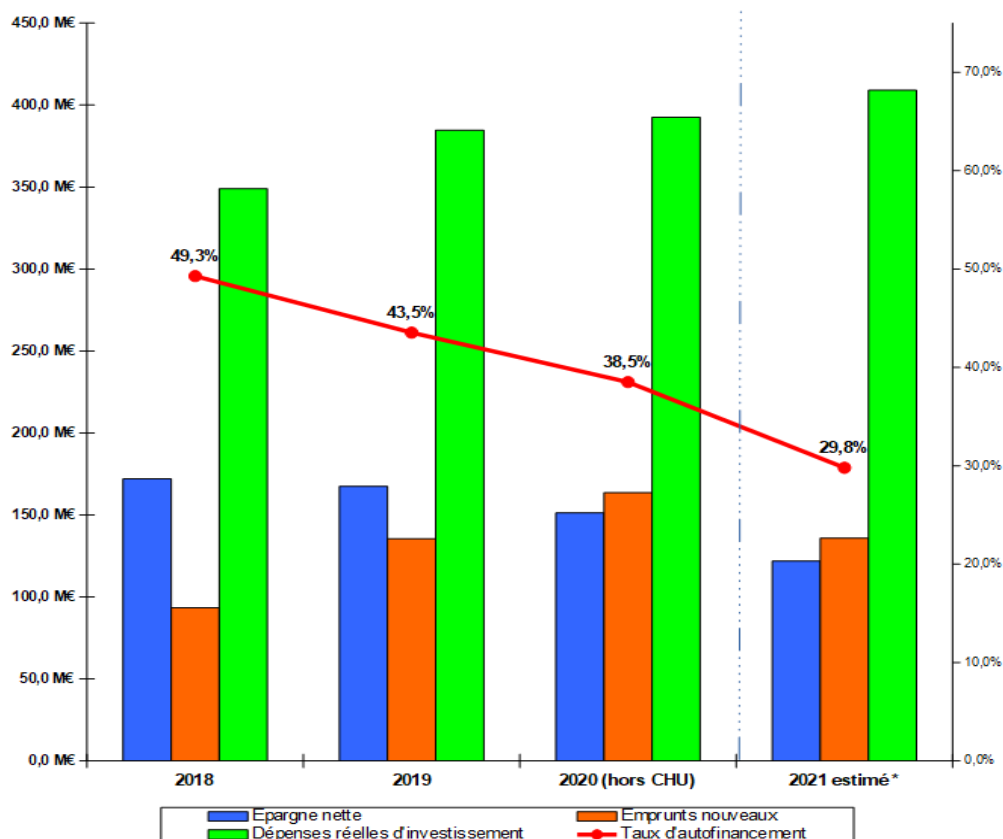
De plus, en fonction de l'avancée des travaux de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) concernant les prestations réciproques entre les communes et la métropole, ce montant d'attribution de compensation pourrait être revalorisé de l'ordre de 4 M€.

➤ **Les frais financiers** (représentant près de 1,6 % des dépenses de fonctionnement tous budgets)

A près de 14 M€ estimés pour 2022, tous budgets confondus, les charges financières resteraient maîtrisées malgré l'accroissement de l'encours, grâce à des taux d'intérêts qui demeurent encore faibles.

DI Le financement des investissements de 2022

L'autofinancement des investissements par l'épargne – Tous budgets



Le taux d'autofinancement des investissements par l'épargne nette resterait très satisfaisant en 2021, à près de 30 %, sous l'effet conjugué d'une baisse du niveau d'épargne nette et d'un volume accru d'investissements réalisés.

Pour la conduite des investissements, la gestion en Autorisation de programmes en vigueur entraîne une évaluation des projets d'investissement pour 2022 se basant sur les crédits votés lors de la dernière décision modificative du budget 2021, en octobre dernier.

Les prévisions de dépenses d'investissement pour 2022 devraient être en progression par rapport au BP 2021 et permettre l'avancée des projets déjà engagés et des opérations récurrentes annuelles. Elles pourraient ainsi atteindre près de 500 M€ tous budgets confondus (contre 494,3 M€ au BP 2021), dont plus de 300 M€ pour le budget principal et de 200 M€ pour les budgets annexes (dont près de 100 M€ pour les transports, y compris les subventions d'équipements versées au délégataire). Elles seront précisées lors du vote du budget primitif.

Le volume des autorisations de programme voté lors de la dernière étape budgétaire (octobre 2021) s'élève à un peu plus de 1,1 Milliard d'€ sur le budget principal (reste à financer à compter de 2021) et à 2,1 Milliards d'€ tous budgets confondus.

Les crédits de paiement pour 2022 sont actuellement prévus à plus de 300 M€ sur le budget principal et à environ 500 M€ avec les budgets annexes.

Le budget primitif 2022 devra aussi intégrer les nouvelles enveloppes récurrentes, ainsi que l'ouverture de nouveaux projets individualisés prêts à être lancés.

Etat des investissements tous budgets – Dépenses en AP

Autorisation de programme (en M€)	Montant AP	Crédits 2 021	Crédits 2 022	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits ultérieurs
Total Dépenses Budget Principal	1131,5 M€	309,9 M€	298,3 M€	160,9 M€	86,3 M€	276,1 M€
Total Dépenses Eau potable	72,9 M€	28,5 M€	28,5 M€	9,0 M€	6,9 M€	0,0 M€
Total Dépenses Assainissement	98,0 M€	27,0 M€	48,7 M€	14,7 M€	6,1 M€	1,6 M€
Total Dépenses Loc ind et commerciaux	1,4 M€	0,6 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,5 M€
Total Dépenses Déchets	52,0 M€	10,9 M€	9,1 M€	14,5 M€	14,3 M€	3,3 M€
Total Dépenses Transports collectifs	723,4 M€	77,5 M€	97,0 M€	244,1 M€	161,0 M€	143,8 M€
Total Dépenses Stationnement	36,9 M€	4,6 M€	12,0 M€	11,6 M€	5,1 M€	3,6 M€
TOTAL	2 116,0 M€	458,9 M€	493,9 M€	454,6 M€	279,7 M€	428,9 M€

Etats des AP/CP suite à la DM d'octobre 2021

Ainsi, ce budget d'investissement permettra de répondre aux grandes orientations du mandat :

- ✓ les **transports en commun** (budget annexe transports), notamment la poursuite du versement des avances pour l'acquisition des 61 nouvelles rames de tramway Alstom en vue du remplacement des rames Alstom TFS, de la prolongation de la ligne 1 jusqu'à Babinière, et de l'exploitation des nouvelles lignes de tramway 6 et 7 ; l'acquisition de 40 bus articulés et standards ; le dialogue compétitif pour la transformation du Pont Anne de Bretagne ; la poursuite des études pour la rénovation des lignes de tramway (L2 entre Place du Cirque et Motte Rouge, L1 courbe Halvêque et L3 entre Neustrie et Les Couëts) ;
- ✓ le développement des **autres moyens de déplacements** (budget principal), dont l'aménagement de la porte de Gesvres, l'aménagement de voies réservées au covoiturage, la poursuite des aménagements Vélo, les travaux de rénovation, extension ou création de pontons, les participations pour le transfert de Nantes État au Grand Blottereau ;
- ✓ des **travaux de réhabilitation et extensions des réseaux d'eau pluviale, eau potable et eaux usées** (budgets annexes eau et assainissement) ;
- ✓ en faveur de la **construction et rénovation du logement social** : le programme 2022 contribuera au financement de 2 000 logements sociaux/an par le soutien aux bailleurs pour la construction et la rénovation du parc de logement social, ainsi qu'à la rénovation énergétique des logements (dispositifs « habiter mieux », « locatif conventionné »...). Des réserves foncières et des participations aux ZAC seront également poursuivies ;
- ✓ les **projets d'espaces publics** de proximité **inscrits dans les contrats de territoire** avec les communes, ainsi que l'entretien de l'espace public et de la voirie ;
- ✓ la **création de nouveaux écopoints** à Nantes et la poursuite de la programmation des réhabilitations des **déchetteries** (au budget annexe déchets) ;
- ✓ le **rayonnement de la Métropole**, avec les aménagements du stade de la Beaujoire en vue de la Coupe du monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques 2024, les travaux de modernisation et de remise à niveau numérique de la Cité des Congrès, l'extension et transfert du Musée Jules Verne, le lancement de l'Arbre aux Hérons, la poursuite des études sur la piscine olympique métropolitaine.
- ✓ les **dépenses d'entretien durable du patrimoine métropolitain** (travaux sur les bâtiments, renouvellement des véhicules,...) en vue d'une meilleure efficacité énergétique, ainsi que la montée en puissance des dispositifs permettant la mise en application de la **feuille de route Transition énergétique** avec le programme de rénovation des bâtiments publics, réalisés dans le cadre du décret tertiaire.

E/ Un endettement maîtrisé et programmé

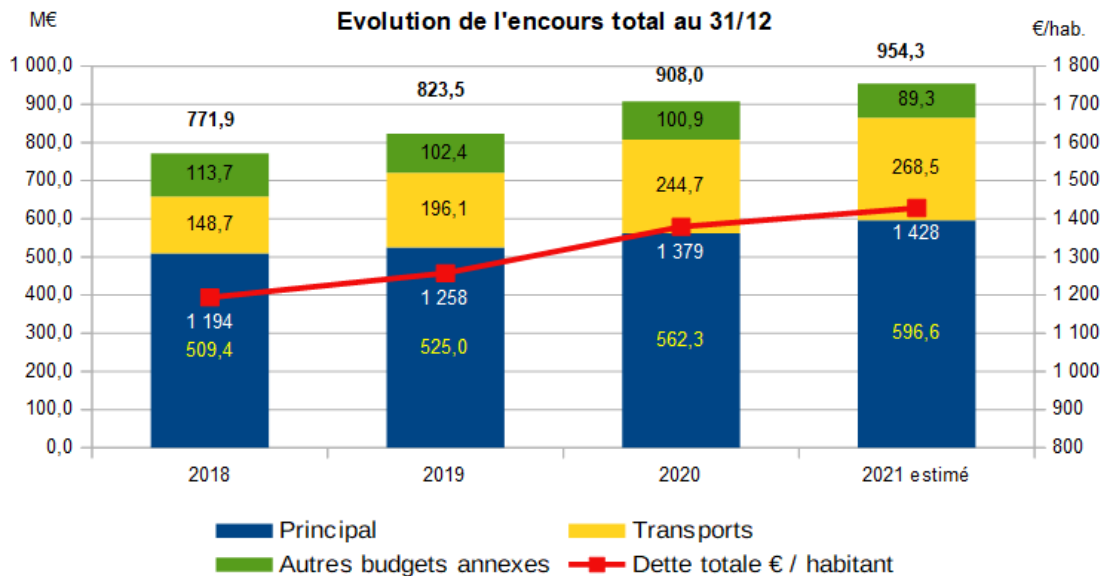
L'encours de dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus) s'établissait à 908 M€ au 31/12/2020 (hors créances liées aux réserves foncières et acquisitions foncières avec paiement différé). En 2020, la collectivité s'est endettée de 84,5 M€.

En 2021, un nouvel endettement de 46 M€ environ est anticipé avec des montants d'emprunts prévus à hauteur de 95 M€ pour le budget principal, et de 40,5 M€ pour le budget transports. Il n'est pas prévu d'emprunt pour financer les investissements des autres budgets annexes.

La capacité de désendettement reste contenue. Elle s'élevait à 3,9 ans fin 2020, et est estimée à 4,5 ans pour fin 2021 et projetée à 5,6 ans au 31/12/2022 (tous budgets confondus).

Pour financer ses prochains investissements, Nantes Métropole devrait à nouveau accroître son encours de dette en 2022, avec un nouvel endettement projeté à environ 120 M€ (avec 220 M€ environ d'emprunts à contracter et près de 100 M€ de remboursements).

L'encours de dette est évalué proche de 955 M€ fin 2021, soit 1 428 €/habitant (contre 1 379 € fin 2020).

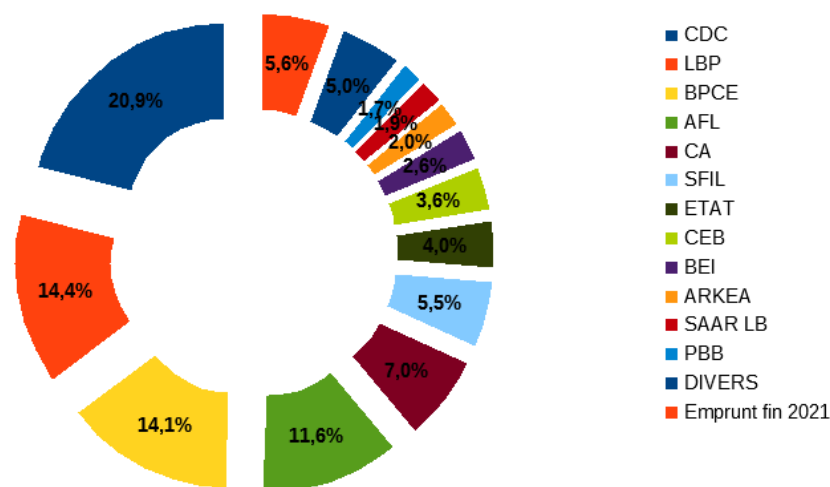


A la date de rédaction de ce rapport, 55 M€ d'emprunts ont été mobilisés pour financer les investissements du budget principal et 40,4 M€ au titre du budget transports.

Pour le budget principal, un besoin complémentaire de 40 M€ est estimé, à ce jour.

Sur la base de ces hypothèses, la répartition par prêteur de la dette de Nantes Métropole en fin d'année 2021 serait la suivante :

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 31/12/2021*



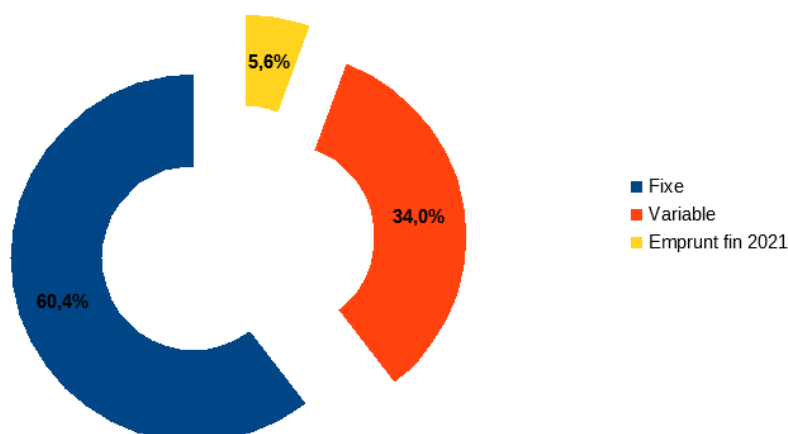
* Estimation

La Métropole de Nantes est financée par plus d'une dizaine de prêteurs. Les principaux sont la Caisse des Dépôts ou CDC (21%), le Groupe BPCE (composé de la Caisse d'épargne, Crédit Foncier, Crédit Coopératif et Banque Populaire) avec 14,1 %, l'Agence France Locale ou AFL (11,6%) et l'ensemble constitué par la Banque Postale et la SFIL (20%).

Les premiers emprunts mobilisés en 2021 proviennent de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou CEB (35 M€), de la Banque Postale (30 M€), du Groupe BPCE (25 M€) et de la CDC (5,4 M€).

La structure de la dette selon le type de taux au 31/12/2021 se présenterait ainsi :

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31/12/2021*



* Estimation

En raison du **contexte de taux historiquement bas** et des conditions financières dégradées de certains produits à taux variable, les **emprunts à taux fixe sont actuellement privilégiés**.

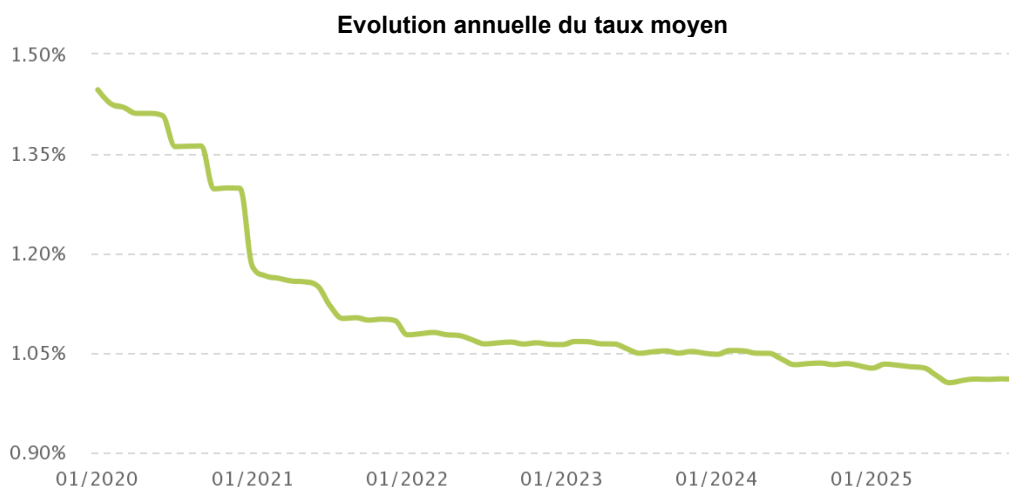
Fin 2021, 60,4 % de l'encours serait constitué d'emprunts à taux fixe, contre 61,4 % au 31/12/2020. La part d'emprunts à taux variables s'établirait à 34 % (dont 12 % indexés sur Livret A), contre 38,6 % fin 2020. Enfin, le dernier produit structuré (taux fixe à barrière éloignée sur Euribor) se termine fin 2021, alors qu'il constituait 0,5 % de l'encours fin 2020.

Pour 2022, l'objectif est de conserver cette répartition, autour de 60/40, permettant de sécuriser notre encours tout en optimisant les frais financiers.

La baisse continue des taux d'intérêt, conjuguée à des niveaux de marges consentis attractifs, a permis à Nantes Métropole d'emprunter à **de très bonnes conditions de financement en 2021**.

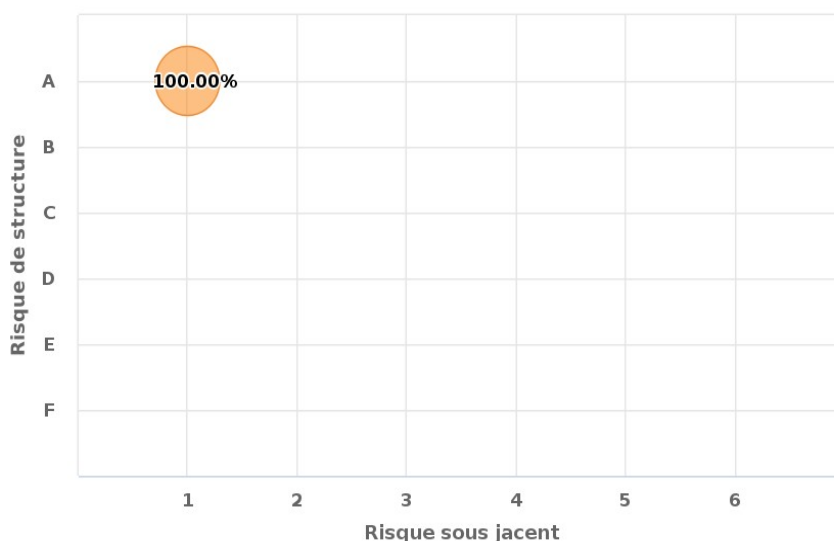
Ainsi par exemple, la première tranche de 35 M€ mobilisée auprès de la CEB pour le financement du matériel roulant a été souscrite au taux fixe de 0,53 % sur 25 ans. Un emprunt de la CDC (contracté fin 2020 dont le solde a été versé en 2021) a été signé au taux fixe de 0,55 % sur 20 ans. Il est destiné au financement du pôle d'échange multi-modal de Babinière. Les emprunts de la Banque Postale (30 M€) et du Crédit Coopératif (15 M€) ont été réalisés respectivement aux taux fixes de 0,75 % et 0,70 % sur 20 ans. Enfin, un emprunt de 10 M€ versé début 2021 par la Caisse d'Epargne a été souscrit en Euribor 3 mois (non flooré) + 0,61 % sur 20 ans.

Le taux moyen de la dette devrait alors afficher une nouvelle baisse en 2021, à environ 1,10 %, par rapport au 31/12/2020 où il ressortait à 1,19 %. Selon les anticipations actuelles de marchés, il poursuivrait encore sa dégrèvement au cours des prochaines années (autour de 1,05%).



Avec des conditions de financement optimisées, **la dette de Nantes Métropole est très peu risquée**. Selon la Charte Gissler, 100 % des emprunts sont classés 1A fin 2021, soit le risque le plus faible.

Classification des risques des emprunts au 31/12/2021



Partie 5 - Le budget principal (détail)

Les derniers comptes administratifs

	M€	2018 hors TC	2019	2020	2021 estimé *
Recettes réelles de fonctionnement		567,1 M€	586,3 M€	593,3 M€	606,3 M€
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)		394,3 M€	406,4 M€	443,2 M€	442,9 M€
Épargne de gestion (résultat courant non financier)		172,8 M€	179,8 M€	150,2 M€	163,5 M€
Frais financiers		7,6 M€	7,2 M€	7,2 M€	7,0 M€
Épargne brute (autofinancement brut)		165,3 M€	172,6 M€	143,0 M€	156,5 M€
Taux d'épargne brute		29,1%	29,4%	24,1%	25,8%
Remboursement en capital de la dette		55,5 M€	59,4 M€	52,7 M€	62,0 M€
Épargne nette		109,7 M€	113,2 M€	90,2 M€	94,5 M€
Taux d'épargne nette		19,4%	19,3%	15,2%	15,6%
Dépenses réelles d'investissement		258,7 M€	248,9 M€	270,7 M€	277,0 M€
Taux d'autofinancement		42,4%	45,5%	33,3%	34,1%
Emprunts nouveaux		91,6 M€	75,4 M€	90,0 M€	95,5 M€
Encours de la dette		509,4 M€	525,0 M€	562,3 M€	596,6 M€
Capacité de désendettement		3,1	3,0	3,9	3,8

1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal (nettes des recettes de mutualisation avec la ville de Nantes et les autres communes) sont anticipées à environ 606 M€ pour 2021.

Principal	2018	2018 hors TC	2019	2020	2021 estimé *
Recettes réelles de fonctionnement	699,1 M€	567,1 M€	586,3 M€	593,3 M€	606,3 M€
<i>dt dotations État</i>	150,6 M€	147,2 M€	148,5 M€	148,7 M€	165,4 M€
<i>dt dotation CD44 (transferts compétences)</i>	8,1 M€	8,1 M€	8,2 M€	8,3 M€	8,4 M€
<i>dt fiscalité ménages (hors TEOM)</i>	145,6 M€	145,6 M€	151,0 M€	154,4 M€	156,5 M€
<i>dt fiscalité entreprises</i>	165,7 M€	165,7 M€	169,6 M€	181,4 M€	167,3 M€
<i>dt Versement Mobilités (transport)</i>	161,9 M€	32,0 M€	34,5 M€	32,9 M€	34,0 M€
<i>dt autres RF (yc tarifaires)</i>	67,1 M€	68,5 M€	74,4 M€	67,5 M€	74,7 M€

Pour 2022, les recettes de fonctionnement sont évaluées à la baisse, soit à 570 M€ environ (-36 M€), avec l'augmentation de l'affectation du versement mobilité au budget annexe des transports.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) du budget principal (nettes des dépenses de mutualisation avec la ville de Nantes et les autres communes) sont anticipées à près de 443 M€ pour 2021. Elles comprennent des charges exceptionnelles (notamment au titre de la prise en compte de la crise sanitaire) et des subventions d'équilibre des budgets transports et stationnements. Les frais financiers sont estimés proches de 7,0 M€ en 2021.

Principal	2018	2018 hors TC	2019	2020	2021 estimé *
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	491,8 M€	394,3 M€	406,4 M€	443,2 M€	442,9 M€
Frais financiers	9,5 M€	7,6 M€	7,2 M€	7,2 M€	7,0 M€
<i>dt Masse Salariale nette</i>	108,8 M€	108,8 M€	110,8 M€	111,8 M€	115,8 M€
<i>dt retours aux communes</i>	105,0 M€	105,0 M€	105,7 M€	106,3 M€	107,7 M€
<i>dt autres dép. Gestion</i>	278,0 M€	180,5 M€	189,9 M€	225,1 M€	219,4 M€

Ces dépenses pourraient s'élever à environ 480 M€ en 2022, en évolution de 2 % par rapport au BP 2021, dont la masse salariale (28%), les contributions versées aux communes (26%), les autres dépenses de gestion (46%).

Par ailleurs, les frais financiers pourraient atteindre environ 10,5 M€.

3 - Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget principal sont anticipées à près de 280 M€ en 2021, contre 313,8 M€ réalisés en 2020 (avec l'opération de transfert du CHU).

Elles pourraient atteindre près de 310 M€ au projet de budget 2022.

4 - Les emprunts

Les emprunts nécessaires au financement des investissements s'élèvent, sur ce budget, à environ 95 M€ en 2021 (contre 90 M€ réalisés en 2020).

Ils sont envisagés à hauteur de 125 M€ environ pour 2022, et les remboursements s'élèveraient à 62,5 M€.

Partie 6 - Les budgets annexes

Nantes Métropole dispose de 6 budgets annexes pour ses services publics. L'un a un caractère administratif : le budget des déchets, dont la recette principale est une ressource fiscale (la TEOM) ; et les 5 autres ont un caractère industriel et commercial, avec des dépenses principalement couvertes par des redevances ou des recettes de tarification payées par les usagers de ces services.

Budgets Annexes

Total BA					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (dont Transports)	CA 2020 (dont Transports)	CA 2021 projeté (dont Transports)
Recettes réelles d'exploitation	227,4 M€	239,6 M€	462,0 M€	457,9 M€	460,4 M€
Dépenses réelles d'exploitation	174,8 M€	187,1 M€	383,8 M€	370,6 M€	404,3 M€
Épargne brute	52,6 M€	52,6 M€	78,2 M€	87,3 M€	56,0 M€
Amortissement de la dette	10,2 M€	11,4 M€	24,0 M€	26,5 M€	28,6 M€
Épargne nette	42,4 M€	41,1 M€	54,2 M€	60,8 M€	27,4 M€
Dépenses d'équipement	39,0 M€	43,5 M€	135,7 M€	121,8 M€	132,5 M€
Encours au 31/12 dette	123,3 M€	113,7 M€	298,5 M€	345,7 M€	357,8 M€
Capacité de désendettement (années)	2,3	2,2	3,8	4,0	6,4

1 - Les transports en commun : environ 345 M€ de dépenses totales prévues au BP 2022

Budget Transports collectifs

<i>En M€</i>	2019	2020	Evol. 19/20
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1	3,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4	-0,9%
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7	38,8%
<i>Taux d'épargne brute</i>	10,9%	14,7%	34,3%
Remboursement des emprunts	12,7	15,0	18,1%
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7	63,1%
<i>Taux d'épargne nette</i>	5%	7,9%	57,7%
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4	-27,0%
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7	24,8%
<i>Capacité de désendettement</i>	8,3 ans	7,5 ans	-10,1%

Le budget Transports en commun a été créé le 1^{er} janvier 2019, concomitamment au renouvellement de la DSP Transports. Il prévoit notamment la rémunération du délégataire par forfait de charges (estimé à 208 M€ en 2022, contre 197,7 M€ au BP 2021) et le reversement par le délégataire à la Métropole, autorité organisatrice de la mobilité et délégante, des recettes d'exploitation du réseau (évaluées à 65 M€ en 2022, contre 68,9 M€ au BP 2021).

Ce budget annexe comprend aussi les dépenses de personnel liées aux agents affectés à la politique transports (environ 2 M€) et les frais généraux (1,8 M€ environ), pour atteindre un montant de dépenses de gestion de l'ordre de 217 M€ en 2022. Les frais financiers approchent 3,9 M€.

Parallèlement, celui-ci voit, depuis 2019, une quote-part (80%) du versement mobilité perçu par la collectivité lui être affecté. Elle devrait augmenter en 2022 pour assurer l'équilibre de ce budget annexe (soit 176 M€ estimés pour 2022), qui devra financer de forts investissements sur ce mandat.

Ainsi, avec les recettes d'exploitation du réseau et d'autres recettes annexes prévues à hauteur de 3,8 M€, les recettes totales projetées pour 2022 atteignent environ 245 M€.

Les investissements de ce budget avoisineront 105 M€ (dont les subventions d'équipement de 9 M€ versées au délégataire) en 2022, avec la poursuite des projets en matière de transports.

Les emprunts envisagés en 2022 sur ce budget pour financer les investissements s'élèveraient à environ 80 M€ (40,5 M€ réalisés en 2021) et le remboursement de capital de la dette actuelle atteindrait près de 24 M€.

2 - Les déchets : environ 105 M€ de dépenses totales prévues au BP 2022

Budget Collecte et traitement des déchets

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	Evol. 18/20
Recettes réelles de fonctionnement	74,1	77,6	77,6	2,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	71,3	76,1	69,7	-1,1%
Capacité d'autofinancement brute	2,9	1,5	7,9	66,2%
<i>Taux d'épargne brute</i>	3,9%	1,9%	10,2%	62,4%
Remboursement des emprunts	1,0	1,0	1,0	0,0%
Capacité d'autofinancement nette	1,9	0,5	6,9	92,4%
<i>Taux d'épargne nette</i>	2,5%	0,6%	8,9%	88,1%
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,8	5,4	6,5	30,4%
Encours de dette au 31 décembre	7,0	6,0	5,0	-15,5%
<i>Capacité de désendettement</i>	2,4 ans	4,1 ans	0,6 ans	-49,1%

Avec une capacité de désendettement de moins de 1 an fin 2020, ce budget présente une situation financière saine.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à près de 85 M€. L'augmentation proposée du taux de TEOM, principale recette de ce budget, qui pourrait être portée de 7,5 % à 7,95 %, générerait alors un produit supplémentaire évalué à près de 4 M€.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers) sont évaluées à 82 M€. L'épargne brute est projetée à environ 3 M€.

Les investissements sont projetés à 12 M€ environ, notamment pour les réhabilitations de déchetteries communales et celle d'écopoints à Nantes. Pour la première fois depuis 2010, ce budget devrait avoir des besoins d'emprunts en 2022, estimés à ce jour à 10 M€ environ.

3 - L'eau et l'assainissement : environ 210 M€ de dépenses totales prévues au BP 2022

En M€	Budget Eau			Evol. 18/20
	2018	2019	2020	
Recettes réelles de fonctionnement	95,9	99,5	97,4	0,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	77,2	80,0	76,3	-0,6%
Capacité d'autofinancement brute	18,8	19,5	21,1	6,1%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,6%</i>	<i>19,6%</i>	<i>21,7%</i>	<i>5,3%</i>
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,3	0,2%
Capacité d'autofinancement nette	13,5	14,2	15,8	8,3%
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,3%</i>	<i>16,2%</i>	<i>7,5%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	10,6	13,0	16,0	22,9%
Encours de dette au 31 décembre	68,9	63,7	58,3	-8,0%
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>2,8 ans</i>	<i>-13,3%</i>

En M€	Budget Assainissement			Evol. 18/20
	2018	2019	2020	
Recettes réelles de fonctionnement	53,4	55,0	48,0	-5,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	32,2	30,0	28,5	-5,9%
Capacité d'autofinancement brute	21,2	25,0	19,6	-4,1%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>39,8%</i>	<i>45,5%</i>	<i>40,7%</i>	<i>1,2%</i>
Remboursement des emprunts	4,1	4,2	4,2	0,3%
Capacité d'autofinancement nette	17,1	20,9	15,4	-5,1%
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>32,0%</i>	<i>37,9%</i>	<i>32,0%</i>	<i>0,0%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,7	14,8	15,3	-1,3%
Encours de dette au 31 décembre	25,0	20,9	16,7	-18,3%
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,2 ans</i>	<i>0,8 ans</i>	<i>0,9 ans</i>	<i>-14,9%</i>

Ces 2 budgets totalisent un volume d'investissements réalisés de 31,3 M€ en 2020 et de près de 39 M€ anticipés pour 2021. Avec des capacités de désendettement respectives de 2,8 ans et 0,9 an fin 2020, ils présentent des situations financières très saines et compatibles avec les enjeux d'entretien et de modernisation des réseaux.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à près de 102 M€ pour l'eau, et à 60,5 M€ après les reversements au budget assainissement (32 M€) et à l'Agence de l'eau (11 M€). Pour l'assainissement, elles sont évaluées à environ 51 M€.

Les dépenses de gestion 2022 (hors frais financiers et éléments exceptionnels) sont évaluées à 86,5 M€ et à 44 M€ après les reversements pour l'eau (stables par rapport au BP 2021), et à 33 M€ pour l'assainissement (+3 % par rapport au BP 2021).

L'épargne brute du budget eau (estimée à près de 12,5 M€) doit permettre le financement des investissements projetés pour 32 M€, en limitant le volume d'emprunts à mobiliser : 23 M€ environ.

Pour l'assainissement, l'épargne brute (près de 17,5 M€) contribuerait à la réalisation de 45 M€ d'investissements projetés en 2022 pour les travaux d'entretien et de rénovation des réseaux, avec de nouveaux emprunts pour environ 30 M€.

4 - Le stationnement : environ 20 M€ de dépenses totales prévues au BP 2022

Budget stationnement

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	Evol. 18/20
Recettes réelles de fonctionnement	13,3	12,6	10,7	-10,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	5,1	4,3	4,7	-4,2%
Capacité d'autofinancement brute	8,1	8,3	6,0	-14,2%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>61,3%</i>	<i>65,7%</i>	<i>56,0%</i>	<i>-4,4%</i>
Remboursement des emprunts	0,9	0,8	0,9	2,5%
Capacité d'autofinancement nette	7,2	7,5	5,0	-16,5%
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>54,5%</i>	<i>59,2%</i>	<i>47,1%</i>	<i>-7,0%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	11,7	18,0	23,5	41,7%
Encours de dette au 31 décembre	12,1	11,3	20,3	29,6%
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,5 ans</i>	<i>1,4 ans</i>	<i>3,4 ans</i>	<i>51,1%</i>

Le budget du stationnement, qui regroupe les parcs de stationnement soumis à tarification et la gestion de 19 P+R, voit ses recettes approcher 11 M€, induisant une capacité de désendettement de 3,4 an fin 2020.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à près de 11,5 M€ et les dépenses de gestion (hors frais financiers) sont évaluées à 6 M€ environ. L'épargne brute est projetée à environ 5,5 M€.

Les investissements 2022 sont projetés à environ 11 M€ (4,5 M€ anticipés en 2021).

Les emprunts envisagés en 2022 sur ce budget pour financer les investissements s'élèveraient à 7 M€ environ (0 M€ réalisés en 2021) et le remboursement de capital de la dette actuelle atteindrait 1,7 M€.

5 - Les locaux industriels et commerciaux : environ 2 M€ de dépenses totales prévues au BP 2022

Budget locaux industriels et commerciaux

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	Evol. 18/20
Recettes réelles de fonctionnement	2,8	1,6	1,1	-36,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	1,3	1,2	1,1	-10,5%
Capacité d'autofinancement brute	1,5	0,4	0,1	-79,0%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>52,7%</i>	<i>24,6%</i>	<i>5,8%</i>	<i>-66,9%</i>
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1	-5,1%
Capacité d'autofinancement nette	1,4	0,3	0,0	so
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>50,0%</i>	<i>18,1%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>so</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,6	1,8	0,05	-82,9%
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,7	0,6	-6,2%
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>0,5 ans</i>	<i>1,8 ans</i>	<i>9,8 ans</i>	<i>347,5%</i>

Ce budget annexe présente une situation saine également, avec un encours de dette très limité (0,5 M€ fin 2021).

Les recettes et dépenses de fonctionnement avoisinent 1,5 M€. Et les investissements 2022 pourraient atteindre 0,5 M€.